



## Rencontre entre Driss Lachguar et les élus ittihadis de Casablanca

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a reçu jeudi 16 décembre les élus ittihadis de la ville de Casablanca. Le débat a porté sur l'évaluation des dernières échéances électorales et la position de l'USFP dans les conseils d'arrondissement et les communes, tout en mettant en valeur les efforts consentis par le parti au niveau de Casablanca et en présentant des propositions concernant les activités à venir en matière de communication et de préparatifs du XI<sup>ème</sup> Congrès national.

www.libe.ma

# Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : **Mohamed Benarbia**

Prix: 4 DH

N°: 9493

Vendredi 17 Décembre 2021

*Réaction impromptue et nationalisme déplacé du côté des Iles Canaries*

## Le Maroc dans son plein droit de prospecter dans ses eaux territoriales



Lire page 3

Tant de questions autour de Omicron  
Degré de dangerosité ?  
Efficacité du vaccin ?  
Utilité du verrouillage des frontières ?



Page 2

Colloque national sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme

Durcir le cadre légal d'un chantier national mais aussi international



Page 4

Omar Zniber : Le seul fardeau que l'Algérie prend en charge volontairement est celui de ses dépenses insensées pour armer les séparatistes et soutenir leur activisme



Page 5

# Tant de questions autour de Omicron

*Degré de dangerosité ? Efficacité du vaccin ? Utilité du verrouillage des frontières ?*

Actualité



Le premier cas d'infection au variant Omicron du coronavirus au Maroc a été détecté, mercredi à Casablanca, chez une citoyenne marocaine. Il s'agit, selon le ministre de la Santé, Khalid Aït Taleb, d'un variant local qui est le résultat d'une mutation dans la même ville.

Craignant une propagation rapide de ce variant et pour éviter une nouvelle vague de la pandémie qui pourrait plonger nos hôpitaux dans de longues et difficiles semaines, le Maroc a décidé de suspendre, à partir du 23 décembre, le dispositif mis en place pour permettre aux Marocains bloqués à l'étranger de regagner leur pays. « Cette décision a été prise en raison de la propagation fulgurante du variant Omicron au niveau planétaire et sa progression préoccupante dans le voisinage européen du Maroc », explique le comité interministériel de suivi du Covid, bien que nombre d'épidémiologistes doutent de l'efficacité de la fermeture totale des frontières face à l'essor de Omicron. Si le Royaume a aussitôt annoncé une telle mesure, il ne devrait toutefois pas aller jusqu'à instaurer des restrictions sévères. Pas de confinement ou de couvre-feu au programme, que ce soit pour les non-vaccinés ou l'ensemble de la population, même si le gouvernement se garde de promettre de ne plus jamais revenir à de telles mesures.

## La vaccination importante mais n'offre pas de solution miracle

Contacté par Libé, le Dr Abdellah.K, médecin anesthésiste au CHU Ibn Rochd de Casablanca, nous explique que « manque d'informations sur le variant Omicron complique la tâche des responsables en vue de prendre des décisions éclairées pour combattre sa propagation ». Selon ce spécialiste, le Maroc était en bonne posture durant les dernières semaines, mais l'arrivée d'Omicron pourrait tout faire basculer. « Avec le Delta, on avait un certain contrôle et l'on contenait le nombre de cas, mais la capacité d'Omicron de se propager à une vitesse très rapide suscite de profondes in-

quiétudes », souligne-t-il. « Il est très probable que le nouveau variant provoque des hospitalisations et des décès en plus de ceux déjà prévus par les précédentes prévisions centrées sur le variant Delta, jusqu'ici dominant », a-t-il précisé, tout en insistant sur l'importance de la vaccination qui, selon lui, a certainement évité le pire, en restant puissante contre les formes graves malgré une rapide perte d'efficacité sur les contaminations. « Si nous ne disposons pas d'une vaccination massive de la population, nous aurions déjà débordé nos hôpitaux depuis plusieurs semaines », a estimé ce spécialiste. « Il est vrai que plus de 22 millions de Marocains ont déjà été entièrement vaccinés (deux doses), mais nous pouvons faire beaucoup mieux », a-t-il ajouté. « Et puis, les troisièmes doses devraient être notre brise-lame », a plaidé Dr Abdellah.K qui s'est tout de même montré légèrement sceptique. Il a d'ailleurs tenu à avertir que « dans la situation actuelle, la vaccination est indispensable mais à elle seule, elle ne suffirait pas à contrer la pandémie poussée par le variant Omicron ». Pour lui, « utiliser les masques, télétravailler, éviter la promiscuité dans les lieux et les transports publics, rester chez soi quand on est malade, ventiler et maintenir un haut niveau d'hygiène restent une priorité ».

Même son de cloche de la part de Khalid Aït Taleb qui a relevé qu'une recrudescence de la pandémie est possible à tout moment, d'où la nécessité, selon lui, de préserver les acquis en se faisant vacciner et en respectant les gestes barrières. « La majorité des patients admis en réanimation ne sont pas vaccinés », a-t-il fait remarquer, ajoutant que la maladie est six fois plus grave chez les patients non vaccinés. Le responsable gouvernemental a également mis en garde contre la contagiosité fulgurante du variant Omicron, et a fait savoir que « de seul moyen de lutter efficacement contre sa propagation étant le strict respect des mesures sanitaires, notamment le port correct du masque de protection ».

Pour sa part, Dr Rania.O, médecin biologiste au CHU Ibn Rochd, nous explique que « des vaccins actuels ont été conçus pour

protéger contre l'infection par la Covid-19, c'est-à-dire pour prévenir l'hospitalisation et la mort. Cependant, ils offrent plus, puisqu'ils permettent une réduction des infections allant jusqu'à 80% (pour les vaccins à ARNm) et freinent la transmission ». Même si, selon elle, « des données sont actuellement insuffisantes pour tirer une conclusion sur la protection qu'offre l'immunité vaccinale contre Omicron ». « Un rapport récent de Pfizer a montré que l'administration d'une troisième dose pourrait cependant modifier la trajectoire de transmission de Omicron », a-t-elle tenu à souligner. Et de préciser que « les responsables devraient bien réfléchir à l'approbation des vaccins pour les enfants âgés de cinq à onze ans, ce qui permettra sans aucun doute d'augmenter davantage la couverture vaccinale ».

Plusieurs pays d'Europe, dont l'Espagne, l'un des champions de la vaccination dans le Vieux Continent, ont déjà commencé à vacciner les enfants, puisque la vaccination des 5-11 ans, avec une version du vaccin Pfizer moins forte que celle destinée aux adultes, est possible dans l'Union européenne depuis son autorisation par le régulateur du médicament le 25 novembre. Selon l'Organisation mondiale de la santé (OMS), les 5-14 ans sont actuellement les plus touchés par la pandémie, avec parfois des taux deux à trois fois plus élevés que chez le reste de la population.

## Plus contagieux donc plus préoccupant

Si le variant Omicron inquiète les autorités sanitaires, c'est avant tout pour sa contagiosité élevée. Cela le rend-il plus dangereux ? Risque-t-il d'entraîner davantage de décès ? Selon Dr Abdellah.K, « ce nouveau variant paraît moins dangereux car, dans les pays où il est dominant, il y a moins d'hospitalisations et moins de passages en soins intensifs ». Au micro de nos confrères de la BBC, Dr Angélique Coetzee, qui a été la première à alerter les autorités sud-africaines sur l'existence possible d'un nouveau variant du coronavirus, a été du même avis. Elle a notamment expliqué

qu'il n'y a pas beaucoup de personnes hospitalisées en Afrique du Sud. « J'ai parlé à d'autres collègues et le tableau est le même », a-t-elle ajouté.

Revenant sur la découverte de ce variant, le médecin explique que « tout a commencé le 18 novembre, avec un patient d'une trentaine d'années qui disait se sentir fatigué et avoir des courbatures depuis plusieurs jours ». « Il avait un peu mal à la tête, il n'avait pas vraiment mal à la gorge, il l'a décrit plutôt comme un démangeaison, pas de toux, pas de perte du goût ou de l'odorat », ajoute-t-elle. Dr Coetzee a trouvé ces symptômes inhabituels et a décidé de faire un test rapide dans son cabinet. D'autres patients présentant des symptômes similaires se sont présentés tout au long de la journée et la spécialiste a décidé d'alerter les autorités. C'est ainsi que le variant Omicron a été signalé à l'Organisation mondiale de la santé et déclaré variant préoccupant par l'organisme international deux jours plus tard.

Si Omicron est le premier variant de la Covid-19 à avoir été élevé au rang de variant préoccupant, c'est notamment à cause des premiers rapports qui semblaient montrer qu'il présente une transmissibilité et un risque de réinfection plus élevés que les autres variants connus du coronavirus en raison de son grand nombre de mutations. Mais les scientifiques précisent que des informations supplémentaires sont nécessaires pour parvenir à une conclusion définitive.

Dr Rania.O tient tout de même à nous expliquer l'inquiétude des autorités sanitaires par le fait de la propagation rapide de ce variant. « Un variant considéré comme mortel peut tuer chaque jour le même nombre de personnes, à la fin, le résultat fera état de beaucoup de morts, certes, mais la moyenne quotidienne en termes de décès sera similaire et restera plus ou moins stable », souligne-t-elle. « En revanche, au niveau de la transmission, si un variant est peu mortel mais est plus contagieux, la propagation va se faire de manière exponentielle, le nombre de décès va augmenter chaque jour un peu plus, au bout de quelques jours, il sera démultiplié et le chiffre ne cessera d'augmenter. Il ne sera alors plus question de moyenne quotidienne, mais d'un nombre toujours grandissant de décès », précise cette spécialiste en biologie médicale. « La contagiosité est donc plus dangereuse que le caractère létal du virus sur une durée donnée », estime-t-elle. Et de conclure : « La question de savoir si un variant du virus est plus contagieux ou pas est donc primordiales ».

Il est enfin à noter que ce variant apparu, pour la première fois, en Afrique du Sud nous rappelle, une fois de plus, à quel point il est essentiel d'aider les pays en développement dans leurs campagnes de vaccination. Parce que le virus continuera à compromettre les progrès réalisés par les pays riches grâce à la vaccination tant et aussi longtemps qu'il trouvera un terrain fertile pour évoluer quelque part dans le monde.

Mehdi Ouassat

Réaction impromptue et nationalisme déplacé du côté des Iles Canaries

# Le Maroc dans son plein droit de prospecter dans ses eaux territoriales

La prospection de gaz et de pétrole par le Maroc dans ses eaux territoriales au Sahara continue de faire des remous aux Iles Canaries.

En effet, le Parlement des Iles Canaries a approuvé ce mercredi une proposition non législative présentée par le Groupe nationaliste dans laquelle il appelle le gouvernement canarien et espagnol à la défense des eaux territoriales de l'archipel et des intérêts des Iles par rapport à la prospection de gaz et de pétrole que le Maroc entend mener dans les eaux du Sahara marocain, selon Europa Press.

Mario Cabrera (groupe parlementaire de la Coalition canarienne) a appelé à une "voix unanime" du Parlement contre ce qu'il a qualifié de "la politique du fait accompli" du Maroc et avec le soutien des Etats-Unis et d'Israël

pour devenir une "puissance dominante" en Afrique du nord-ouest.

Le droit légitime du Maroc de nouer des contacts avec des entreprises mondiales pour la prospection de gaz et de pétrole dans ses eaux territoriales est perçu par ce parlementaire canarien comme «un pas de plus de l'expansionnisme marocain», tout en appelant «des gouvernements canarien et espagnol à exiger une action de l'UE et à défendre fermement les intérêts des Iles», sachant que l'Espagne avait donné l'autorisation en mars 2012, à la compagnie pétrolière espagnole Repsol, d'explorer dans cette zone maritime. Cela dénote du double discours des Canariens et des Espagnols en général à propos de ce sujet.

En novembre dernier, le quotidien espagnol ABC a souligné que la Commission européenne s'est déclarée incompétente pour

trancher un éventuel litige entre le Maroc et l'Espagne concernant la prospection pétrolière dans la zone maritime qui sépare les Iles Canaries du Maroc, tout en exhortant les deux parties à résoudre tout litige à ce propos par «des moyens pacifiques en se conformant aux principes de la charte des Nations unies, des résolutions du Conseil de sécurité de l'ONU et de la Convention onusienne relative au Droit de la mer», selon les propos de Günther Oettinger, commissaire européen à l'énergie.

Plus raisonnable et logique est la position de Carlos Ester (du Parti populaire) qui a appelé à tout d'abord recourir «aux moyens d'entente bilatérale entre l'Espagne et le Maroc inclus dans l'accord de bon voisinage», mettant l'accent sur le fait qu'il existe de nombreuses actions qui dépendent uniquement de l'action

extérieure du gouvernement central et non du Parlement.

Pour sa part, Pedro Viera, du groupe socialiste, a appelé à la nécessité d'un consensus du Parlement, soulignant que la recherche de pétrole et de gaz dans les eaux du Sahara marocain "n'est pas nouvelle" et que la société espagnole Repsol a déjà fait des recherches en ce sens au début du 20e siècle.

Le Maroc a récemment autorisé la société Qatar Petroleum International Upstream L.L.C à poursuivre l'exploration pétrolière dans ses eaux au large de Tarfaya. Il a également signé un accord avec la société Ratio Gibraltar, filiale de la compagnie pétrolière israélienne Ratio Petroleum et en vertu duquel cette compagnie obtient une licence exclusive pour explorer le pétrole et le gaz au large de Dakhla.

Il convient de rappeler que

Rabat, qui a ratifié la Convention des Nations unies (Montego Bay) sur le Droit de la mer en 2007, disposait d'un délai de dix ans maximum pour délimiter son plateau continental ; lequel délai devrait prendre fin durant l'année en cours. Aussi, le gouvernement a-t-il adopté trois textes de loi dans ce sens en juillet dernier. En l'occurrence le projet de loi modifiant et complétant le Dahir portant loi fixant la limite des eaux territoriales, le projet de loi modifiant et complétant la loi instituant une zone économique exclusive de 200 milles marins au large des côtes marocaines et le projet de décret modifiant et complétant le décret du 21 juillet 1975 déterminant les lignes de fermeture de baies sur les côtes marocaines et les coordonnées géographiques de la limite des eaux territoriales et de la zone économique exclusive.

Mourad Tabet

La HACA publie son rapport annuel pour l'année 2020

## Le point sur l'évolution du paysage audiovisuel pendant la crise de la Covid-19

La Haute Autorité de la communication audiovisuelle (HACA) a publié son rapport annuel pour l'année 2020, qui revient sur les activités de cette institution de régulation et de réglementation et son suivi de l'évolution du paysage audiovisuel national pendant la crise pandémique de la Covid-19.

Le rapport a passé en revue la régulation du paysage audiovisuel national et des contenus audiovisuels pendant la crise pandémique de la Covid-19 et la contribution aux stratégies et actions sectorielles de politique publique.

Le document s'arrête également sur les activités de vulgarisation et de promotion de l'action du régulateur des médias, la coopération internationale et la gouvernance et la vie interne.

En matière de régulation du paysage audiovisuel national, le rapport fait savoir que le Conseil supérieur de la communication audiovisuelle (CSCA) a été destinataire de 77 plaintes au cours de l'année 2020, contre 53 en 2019. Après traitement des auto-saisines et des plaintes reçues des tiers, 79 décisions ont été prises (contre 66 en 2019) se rapportant à des images et/ou des propos diffusés sur les services de communication audiovisuelle, édités aussi bien par les sociétés nationales de l'audiovisuel public que par les opérateurs privés.

D'autre part, plus de 846



heures ont été consacrées aux interventions des personnalités publiques par les 19 médias audiovisuels concernés par le suivi du pluralisme. 39% de ce volume horaire global, consacré à la prise de parole de différentes catégories d'acteurs publics, ont été alloués aux acteurs politiques, 30% aux acteurs associatifs, 23% aux acteurs professionnels et 8% aux acteurs syndicaux.

Concernant la régulation des contenus audiovisuels pendant la crise pandémique de la Covid-19, le

rapport a mis en exergue plusieurs constats relatifs à la mobilisation et à la proactivité professionnelles dont ont fait preuve les différents services de radio et de télévision, notamment une agilité et une adaptation programmatique exceptionnelles, en ce sens que 50% de la grille de référence quotidienne de l'ensemble des services radiophoniques et télévisuels ont été consacrés à des contenus en rapport avec la Covid-19.

Il a également fait état d'une ouverture inédite sur l'espace digital

qui s'est traduite par l'usage significatif fait par les radios et les télévisions, publiques et privées, des possibilités de communication offertes par les plateformes digitales et les réseaux sociaux.

Par ailleurs, tout en se fondant à la fois sur le principe du respect de la liberté éditoriale des opérateurs audiovisuels et sur le droit du citoyen à l'information, le CSCA a émis un certain nombre d'observations critiques concernant le traitement médiatique réservé par les différents opérateurs à la crise pan-

démique, notamment une faible représentation des acteurs politiques (21%), syndicaux (3%), professionnels (13%) et associatifs (9%) parmi les personnalités publiques intervenues sur les ondes des radios et les antennes des télévisions, face à une prédominance de la prise de parole de l'administration (27%) et des milieux de l'expertise médicale et scientifique (27%).

Or, un traitement médiatique pertinent d'une crise sanitaire, comme celle de la Covid-19 qui a eu des effets sociaux, économiques et politiques majeurs, devait forcément donner la parole aux grandes catégories des acteurs publics, a souligné le rapport.

La crise sanitaire de la Covid-19 a montré combien l'information est cruciale en matière de santé publique et combien, dans un pays comme le Maroc, est grande et sensible la responsabilité du service public de l'audiovisuel dans le contexte de la communication de crise, a conclu le rapport, ajoutant que la mission des radios et télévisions publiques a été non seulement d'informer des mesures de protection et de prévention contre la pandémie mais également, par le débat, la proximité et l'inclusion, de permettre à chaque citoyen de se projeter dans l'avenir en l'aidant à comprendre les effets sociaux et économiques induits sur la vie du pays par cette pandémie sans précédent.

*A l'ordre du jour du colloque national sur la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la mise en valeur des enquêtes financières parallèles*

# Durcir le cadre légal de ce chantier national mais aussi international

Lors d'un colloque national organisé à Rabat par l'Autorité nationale du renseignement financier (ANRF) autour du thème : «Les enquêtes financières parallèles sur les délits de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme à la lumière de la loi n° 12-18», le président de ladite instance, Jawhar Nfissi, a souligné que l'efficacité de toute politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est tributaire de la capacité des autorités et des structures compétentes à priver les criminels des revenus provenant de leurs crimes.

Le président de l'ANRF a déclaré, à ce sujet, que la réalisation de cet objectif exige de traquer et d'identifier les fonds et les avoirs des criminels et de prendre les mesures nécessaires pour les saisir ou les confisquer, mesures qui devront mener à activer la procédure parallèle d'enquête financière et à appliquer les obligations légales liées à la saisie, au gel et à la confiscation, de manière à empêcher la disparition de ces fonds et avoirs et leur intégration dans le circuit économique légal, a-t-il précisé.

M. Nfissi a indiqué, par ailleurs, que la création des brigades régionales de la police judiciaire, chargées de mener des investigations sur les délits financiers, a contribué efficacement et de manière fort significative au développement des enquêtes financières parallèles, ainsi qu'au traçage, à la saisie et à la confiscation des fonds résultant de ces délits, faisant observer que l'élargissement des compétences des tribunaux de première instance de Casablanca, de Fès et de Marrakech ainsi que du tribunal de première instance de Rabat, pour inclure les crimes liés au blanchiment des capitaux est de nature à permettre d'atteindre l'efficacité requise pour traiter ces affaires dans les limites de délais raisonnables.

À cet égard, Jawhar Nfissi a, en outre, relevé que les organismes des renseignements financiers, de même que les autorités judiciaires et les services de sécurité, constituent une source riche et précieuse d'informations qui favoriseraient l'action des structures compétentes et les aideraient à mener à bien leurs enquêtes, rappelant à cet effet le rôle important joué par l'Autorité nationale du renseignement financier en usant de la base de données, d'ores et déjà, disponible pouvant aider à fluidifier la collecte de preuves à l'occasion des enquêtes diligentées sur le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme.

Là-dessus, «la coopération entre l'Autorité et les agences chargées des investigations et des enquêtes est l'une des exigences de base du



**Jawhar Nfissi**  
*L'efficacité de toute politique de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme est tributaire de la capacité des autorités et des structures compétentes à priver les criminels des revenus provenant de leurs crimes*

Groupe d'action financière internationale (GAFI), citées notamment dans les recommandations 30 et 31 qui mettent l'accent sur le processus d'évaluation et de suivi», rappelle-t-il.

Et de développer que la nature de ces crimes perpétrés, nécessite de la part des autorités, en charge des enquêtes, une bonne maîtrise des techniques et des méthodes de blanchiment de capitaux et de financement des opérations terroristes, des transactions bancaires complexes et des transferts transcontinentaux mettant en avant l'importance de l'acquisition de

connaissances précises sur les similitudes et les différences entre les délits et crimes de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Par ailleurs, bien que les organisations terroristes puissent utiliser les canaux de blanchiment d'argent pour financer leurs opérations, il existe de nombreuses autres sources et méthodes auxquelles ces organisations peuvent recourir, y compris des activités «légales», a-t-il averti.

D'autre part, relevant en outre que les délits et crimes de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme revêtent généralement une dimension internationale, M. Nfissi a expliqué que «pour que les enquêtes soient exhaustives et pour pouvoir ainsi poursuivre toutes les personnes impliquées et assurer la traçabilité des fonds liés aux crimes, la coopération internationale doit être activée en veillant à ce que les demandes de coopération judiciaire internationale et d'extradition soient traitées avec la célérité et l'efficacité requises.

De son côté, ayant pris part à cette conférence nationale qui a regroupé des magistrats, des membres du parquet général, des officiers de la police judiciaire, des juristes, des universitaires spécialistes et des experts, le procureur général du Roi près la Cour de cassation, président du ministère public, El Hassan Daki, a affirmé, dans son intervention, que les enquêtes financières parallèles constituent un critère essentiel pour mesurer l'engagement de l'Etat dans la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, conformément aux règles fixées par le groupe d'action financière internationale, notant que c'est là, un facteur déterminant dans

l'évaluation des pays, en la matière, au niveau international.

La Présidence du ministère public accorde une grande importance à ces enquêtes, en incitant le parquet à charger la police judiciaire de mener parallèlement des investigations financières en faisant l'inventaire des biens immobiliers et mobiliers des prévenus et de leurs comptes bancaires et en vérifiant le lien entre le crime et les biens, en plus d'utiliser les conclusions de l'évaluation nationale des risques



**El Hassan Daki**  
*La criminalité financière est généralement caractérisée par la complexité et la difficulté d'en établir la preuve, ce qui nécessite une combinaison de méthodes d'investigation classiques, d'investigation financière parallèle ainsi que des techniques spéciales d'investigation*

pour orienter la recherche vers les crimes sous-jacents à haut risque, a souligné le président du ministère public.

Dans le même ordre d'idées, pour M. Daki, les procureurs sont tenus de demander l'assistance de l'Autorité nationale du renseignement financier concernant toutes les preuves et informations pouvant servir l'investigation et aider à mettre en œuvre les procédures de saisie et de gel dans les affaires de blanchiment d'argent, de financement du terrorisme et de crimes sous-jacents dans le strict respect des droits d'autrui.

Il n'a pas manqué d'évoquer, à cet égard, les nouveautés introduites par la loi n° 12-18 modifiant et complétant le code pénal et la loi n° 43-05 (...).

Dans cette optique, le procureur général près la Cour de cassation a fait observer que les modifications législatives et judiciaires, de même que les mécanismes institutionnels, bien que nécessaires, ne suffisent pas à eux seuls à réduire les risques émergents d'infractions de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, à identifier les auteurs et les traduire en justice, mettant en relief l'importance de consentir de gros efforts en matière de qualification et de développement des aptitudes et compétences des divers acteurs intervenant dans ce domaine, particulièrement les services chargés de mener les investigations et les enquêtes (...).

«La criminalité financière est généralement caractérisée par la complexité et la difficulté de fournir la preuve, ce qui nécessite une combinaison de méthodes d'investigation classiques, d'investigation financière parallèle ainsi que des techniques spéciales d'investigation», a souligné M. Daki.

Ainsi, l'on observe que le dispositif législatif et judiciaire marocain relatif à la prévention de l'utilisation du système financier aux fins de blanchiment de capitaux et de financement du terrorisme, adopté dans un contexte, par ailleurs, politiquement caractérisé au niveau international par les actes terroristes qui ont ébranlé le monde, vise essentiellement et rigoureusement à consolider et améliorer les dispositifs préventifs mis en place pour réaliser les objectifs préconisés dans cette grande bataille.

Tous les acteurs concernés, magistrature, services de sécurité, autorités administratives, responsables financiers, banquiers et autres se doivent de s'impliquer entièrement dans ce grand chantier politique, économique et social, vecteur fondamental de l'épanouissement, de la sérénité et de la stabilité ...

**Rachid Meftah**

Omar Zniber présentant la déclaration du Royaume lors de la "Réunion des hauts responsables"-HCR

## Le seul fardeau que l'Algérie prend en charge volontairement est celui de ses dépenses insensées pour armer les séparatistes et soutenir leur activisme

Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) a été interpellé une nouvelle fois, mercredi, sur la dévolution par l'Algérie de ses pouvoirs dans les camps de Tindouf au profit d'un groupe séparatiste armé.

"Le seul fardeau que l'Algérie prend en charge volontairement est celui de ses dépenses insensées pour armer les séparatistes et soutenir leur activisme, ainsi que le financement des campagnes médiatiques et politiques contre le Maroc", a affirmé l'ambassadeur représentant permanent du Maroc à Genève, Omar Zniber, qui présentait la déclaration du Royaume lors de la "Réunion des hauts responsables"-HCR.

Le diplomate a souligné que "le régime algérien maintient de force les populations des camps de Tindouf, tout en instrumentalisant leur calvaire humanitaire pour servir son projet séparatiste, calculé et non avoué, mais dont la communauté internationale est parfaitement consciente".

M. Zniber a déploré, dans ce sens, "l'absence de cadre juridique clair régissant la situation des populations" des camps de Tindouf, dénonçant "une situation exceptionnelle et inédite au regard du droit international", en raison du refus des autorités algériennes de procéder au recensement des dites populations.

Il a mis l'accent, à ce propos, sur la responsabilité entière de l'Algérie dans la persistance du calvaire enduré par les populations des camps de Tindouf, soulignant que la dévolution de facto de la gestion de ces camps à un

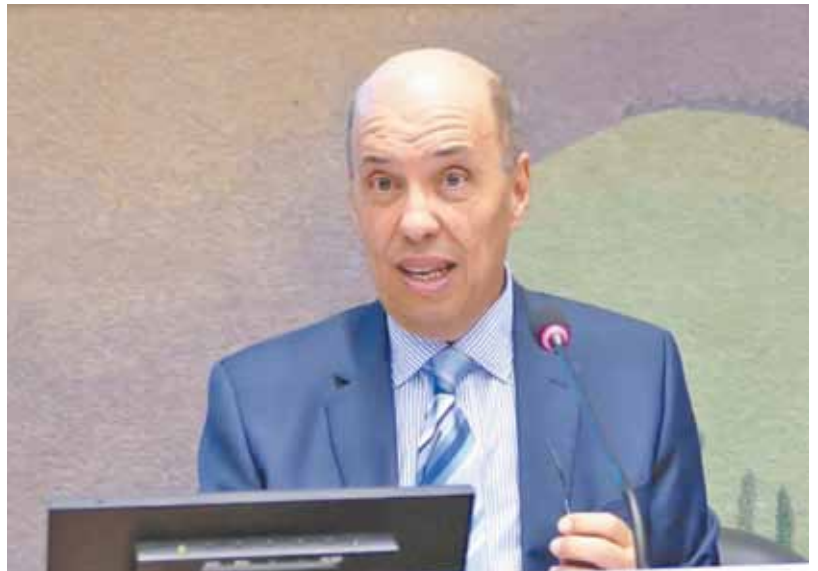
groupe séparatiste, armé de surcroît, "est inacceptable et évacue tout le discours de la délégation algérienne à cet égard".

Lors de cette réunion, M. Zniber a réitéré, par ailleurs, l'appui du Maroc à l'action du HCR et l'engagement constant du Royaume, sous le leadership de S.M le Roi Mohammed VI, en matière de promotion et de protection des droits des migrants et des réfugiés, "y compris dans le cadre des mesures prises pendant la pandémie de Covid-19, et qui sont inclusives de l'ensemble des populations étrangères sur le territoire national, et visant à assurer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le plan de réponse de santé.

Il a mis en avant, à cet égard, les différents partenariats conclus dans l'esprit et la lettre de la Stratégie nationale d'immigration et d'asile (SNIA), par les institutions marocaines, autant publiques que privés avec le HCR, en tant que référents globaux de la mise en œuvre de "l'approche multipartite et de partenariat", appelé de ses vœux, tant par le Pacte mondial que par le Forum global.

Adoptée en décembre 2014, cette Stratégie nationale est imprégnée, dans la conception comme dans la pratique, des principes fondateurs des droits de l'Homme et des normes humanitaires, en vue d'offrir aux personnes concernées, la protection qui leur est garantie, conformément aux engagements internationaux du Royaume, a-t-il poursuivi.

Elle a permis également, a-t-il dit, de régulariser la situation de



milliers de personnes, en leur permettant un accès au marché de l'emploi, de bénéficier de la scolarisation de leurs enfants, d'avoir accès à la formation professionnelle, de jouir du droit de créer des associations et coopératives, ainsi que de l'accès aux services de soins de santé.

En outre, fidèle à ses positions constantes, le Maroc a participé activement au premier Forum mondial sur les réfugiés, tenu à Genève, les 17 et 18 décembre 2019, tout en co-parrainant la thématique relative au renforcement de la capacité de protection par l'appui aux institutions, à la préparation et aux plans d'urgence, a rappelé l'ambassadeur.

Conscient de la centralité de l'enregistrement et du recensement comme principes fondamentaux pour assurer la protection et la dignité des réfugiés, le Royaume a apporté une contribution financière de 300.000 dollars américains lors du Forum mondial.

Cette contribution du Maroc avait pour objectif de soutenir les opérations d'enregistrement et de documentation dans le cadre de la mise en œuvre du Pacte mondial, souscrivant ainsi aux objectifs du HCR qui s'est fixé, parmi ses priorités stratégiques, de procéder en 2020 à l'enregistrement biométrique de 10 millions de personnes dans 75 pays, a-t-il ajouté.

Tout en saluant la publication du Rapport des indicateurs du Pacte mondial visant à évaluer les progrès accomplis vers la concrétisation des objectifs du Pacte, M. Zniber a mis l'accent sur le rôle de la coopération internationale qui demeure la voie idoine pour élaborer des réponses globales et coordonnées aux mouvements des personnes déplacées, basées sur des données fiables et précises.

"Il va sans dire que cela passe par l'élaboration de principes et de lignes directrices communes, ainsi que le partage de diverses expériences et défis auxquels sont confrontés les différents pays et régions du monde", a-t-il relevé.

## Un collectif international appelle les autorités algériennes à reconnaître la tragédie des familles marocaines expulsées d'Algérie en 1975

Le Collectif international de soutien aux familles marocaines expulsées d'Algérie (CiMEA-75) a appelé les autorités algériennes à reconnaître la tragédie des familles marocaines expulsées d'Algérie en décembre 1975. Dans un communiqué signé par son président, Mohammed Cherfaoui, le Collectif souligne que bien que 46 ans se soient écoulés, ces événements doivent être rappelés inlassablement comme un devoir de mémoire.

En décembre 1975, quelque 45.000 familles marocaines ont été arbitrairement expulsées d'Algérie, alors que le monde musulman célébrait Aid El Kebir, rappelle le collectif, ajoutant que ces milliers de personnes se sont ainsi retrouvées soit chez

des membres de leurs familles qui leur ont offert un abri par solidarité, soit dans des tentes montées à la hâte par les autorités marocaines. Le Collectif rappelle aussi que ces familles ont été ainsi privées, du jour au lendemain, de tous leurs biens qui sont restés de l'autre côté des frontières, en Algérie, «un pays auquel ils ont donné beaucoup d'amour et envers lequel ils ont fait preuve de solidarité pendant la lutte pour l'indépendance».

Le CiMEA-75 appelle à rendre hommage à ces milliers de personnes «qui ont été dépourvues, au-delà de leurs biens matériels, de leur dignité humaine», ainsi qu'aux associations qui se sont mobilisées pour faire sortir ce sombre chapitre de

l'histoire de l'obscurité dans lequel il était plongé sur les plans national et international.

«Un hommage soutenu doit être rendu à ces associations qui se sont largement battues avec des ressources financières et humaines limitées», indique la même source, qui soutient pleinement ces actions et appelle à l'aboutissement de cet engagement en mutualisant les efforts et en coordonnant avec toutes les associations sur la base d'une charte claire et commune.

Par ailleurs, le Collectif, formé le 28 février dernier, appelle à faire la lumière de manière objective sur ces faits et les reconstituer dans leur intégralité pour réha-

bilitier et préserver la mémoire des victimes directes et indirectes de cette tragédie. Il appelle aussi à considérer le préjudice moral et matériel causé par cette tragédie et à ouvrir les frontières entre les deux pays concernés pour permettre aux familles et à leurs proches de se réunir à nouveau.

Le CiMEA-75 salue la collaboration active et solidaire avec l'Organisation marocaine des droits de l'Homme (OMDH), «qui se concrétisera publiquement et officiellement dans les prochains jours» et appelle toutes les organisations de la société civile à le rejoindre pour mener à bien cette mobilisation et renforcer les droits humains des victimes.

*Dans une conjoncture exceptionnelle*

# Le ministère public se réinvente au service des usagers



L'année qui s'achève a été marquée par la poursuite des multiples chantiers de la présidence du Ministère public en vue d'une plus grande ouverture sur les citoyens et une amélioration constante de la qualité des prestations, en dépit de la conjoncture difficile de propagation de la Covid-19.

Qu'il s'agisse d'améliorer l'action des parquets, de les rapprocher des usagers ou de mettre en œuvre la politique pénale, la présidence du Ministère public s'emploie, depuis la consécration de son indépendance en octobre 2017, à promouvoir son efficacité et sa performance générale.

L'institution a veillé en effet à renforcer les capacités et connais-

sances de son capital humain, à travers notamment la tenue de sessions de formation dans des domaines aussi diversifiés que la gouvernance interne, la communication et l'ouverture sur l'environnement, le renforcement des capacités en matière des droits humains, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme. C'est dans ce sens que le rapport annuel du Ministère public dresse le bilan des réalisations de cette institution et de la mise en application de la politique pénale, dans le contexte exceptionnel de pandémie et ses répercussions sur l'exercice de la justice.

Dans ce document, l'accent est mis sur le besoin d'établir un équilibre entre les exigences de mise en

œuvre de la politique pénale, particulièrement la préservation de la sécurité sanitaire des usagers et des fonctionnaires, la protection des droits juridiques des citoyens ou encore la mise en place et la promotion du télétravail.

Sous cet angle, l'expérience des procès à distance, engagée dans le cadre des mesures préventives liées à la pandémie, a permis le traitement de 88.079 affaires devant les tribunaux durant la période allant du 27 avril 2020 et la fin de cette même année.

Selon le rapport, un total de 14.161 séances ont été tenues, auxquelles les détenus ont comparu à quelque 267.200 reprises, alors qu'environ 8.000 mis en cause ont été acquittés juste après la clôture

des séances.

Par ailleurs, les différentes juridictions au Royaume ont statué sur 95% des dossiers qui leur ont été soumis durant l'année 2020, soit 2.650.892 sur 2.780.903 affaires.

De même, 85,91% des affaires ont été traitées par les tribunaux de première instance, 7,17% devant les Cours d'appel, 4,01% au niveau des tribunaux de commerce, 1,53% pour la Cour de Cassation, 0,84% pour les tribunaux administratifs, 0,27% pour les Cours d'appel de commerce et 0,27% pour les Cours d'appel administratives.

Au sujet de la performance des juges du ministère public, dans le contexte de la crise sanitaire, le rapport fait état d'une hausse de 1,7% par rapport à l'année d'avant, soit 6.898 procédures annuelles.

Le document aborde également la mise en œuvre des priorités de la politique pénale. Il s'agit en effet du rôle du Ministère public dans la protection des droits et libertés, la consolidation de la sécurité et de l'ordre publics, le renforcement de la protection pour certaines catégories et la lutte contre le crime sous toutes ses formes.

Il offre une référence essentielle en matière de justice pénale au Maroc, au même titre qu'un outil d'évaluation de cette politique en dressant un diagnostic global sur la situation de la justice et les défis de la politique pénale.

Au volet de la moralisation de la vie publique et la protection des deniers publics, la ligne téléphonique directe dédiée à la réception des dénonciations d'actes de corruption a permis, jusqu'à fin 2020,

d'enregistrer quelque 164 cas de corruption, alors que les parquets ont traité près de 84% des plaintes relatives aux crimes financiers.

Il y a un peu plus de quatre ans, le 7 octobre 2017, on assistait au transfert des attributions de l'autorité gouvernementale en charge de la Justice au président du Ministère public, en application du principe constitutionnel de séparation des pouvoirs, clairement stipulé dans l'article 107 de la Loi fondamentale: "Le pouvoir judiciaire est indépendant du pouvoir législatif et du pouvoir exécutif".

Depuis cette date fondatrice, cette institution en tant que composante du pouvoir judiciaire s'est mise au travail pour s'acquitter de ses missions et contribuer à la réalisation effective des chantiers structurants de la réforme du système judiciaire national.

Le point focal des accomplissements de la présidence consiste, tout particulièrement, dans l'ancrage de l'édification institutionnelle du ministère public parmi les institutions de l'État, conformément aux normes modernes et sur la base d'une stratégie claire en phase avec les dispositions constitutionnelles et juridiques encadrant son action.

En tête des priorités de cette stratégie, figurent le renforcement du système de protection des libertés, la lutte vigoureuse contre toute violation des droits humains (torture, traite des personnes, etc.), la moralisation de la vie publique, l'ouverture et la communication à l'adresse de l'opinion publique et de la société civile ou encore le rayonnement à l'international.

## Le renouvellement de la CNI

### Un vrai casse-tête pour les Marocains de Pologne

Pour le renouvellement de la CNI, les Marocains résidant en Pologne se trouvent dans l'obligation de se déplacer jusqu'en Allemagne, plus précisément à Berlin afin d'effectuer le prélèvement d'empreintes. Rappelons qu'une CNI valide est nécessaire pour le renouvellement du passeport.

Cependant, compte tenu de la crise du Covid-19, ce déplacement n'est pas autorisé pour tout le monde. Un recours en plus d'une pétition signée par les demandeurs de renouvellement de la carte nationale ont été adressés à l'ambassade du Royaume du Maroc à Varsovie ainsi qu'à la direction des ambassades et consulats du Maroc à Rabat.

Une question parlementaire écrite a été adressée au ministère des Affaires étrangères le 11 novembre mais elle est restée jusqu'à ce jour sans suite. Cette pétition requiert le déplacement de l'agent consulaire à Varsovie comme c'était le cas auparavant pour faciliter la prise d'empreintes pour un grand nombre de Marocains.

Toutefois, aucune réponse n'a été apportée à ces demandes. D'autant plus que ce n'est pas le premier appel lancé par ces résidents. Dès lors, leur désespoir et leur détresse augmentent de jour en jour, car ce mutisme des autorités marocaines expose continuellement d'entre eux à une situation d'irrégularité auprès des autorités polonaises.

## La lutte contre la radicalisation en ligne chez les jeunes au menu d'une conférence à Rabat

La lutte contre la radicalisation en ligne chez les jeunes était au centre d'une conférence internationale, tenue mercredi à Rabat, à l'initiative de la Rabita Mohammadia des Oulémas, de l'ambassade du Japon au Maroc et du Programme des Nations-Unies pour le développement (PNUD).

Cette conférence s'inscrit dans le cadre du projet de lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc, lancé en novembre 2020 par la Rabita Mohammadia des Oulémas, avec pour objectifs de lutter contre les discours de haine et sensibiliser les jeunes sur les dangers que peuvent présenter internet et les réseaux sociaux.

En effet, Internet et les réseaux sociaux constituent l'un des principaux vecteurs utilisés par les groupes terroristes pour le recrutement et l'endoctrinement, et il demeure nécessaire de prévenir, sensibiliser et informer les jeunes sur les dangers que peut représenter l'espace numérique.

A cette occasion, le secrétaire général de la Rabita Mohammadia des Oulémas, Ahmed Abbadi a mis en avant la

nécessité de protéger les jeunes contre les dangers de l'espace numérique "qui constitue une deuxième réalité", bien que virtuelle. Les Générations Alpha et Z sont les plus susceptibles de faire face aux risques que représentent Internet et les réseaux sociaux, a-t-il affirmé, soulignant la nécessité de préserver ce capital humain, le guider vers le droit chemin et le prévenir contre le discours de la haine.

Ainsi, l'accompagnement des jeunes dans l'espace virtuel doit être soutenu par une recherche scientifique approfondie et continue, qui aborde notamment les dimensions existentielles, intellectuelles, spirituelles, sociales et matérielles, a estimé M. Abbadi.

Dans ce sens, le responsable s'est félicité de la tenue d'un atelier de formation au profit de 40 jeunes, visant à approfondir les connaissances des participants sur les risques liés aux contenus de la radicalisation en ligne.

Pour sa part, le Représentant résident du PNUD Maroc, Edward Christow a relevé que "la radicalisation et le recrutement des jeunes à risque reposent, en grande partie, sur l'endoctrine-

ment via les réseaux sociaux et la mesagerie individuelle, tout en ciblant les personnes vulnérables, marginalisées ou exclues".

S'agissant du projet de lutte contre la radicalisation en ligne des jeunes au Maroc, M. Christow a indiqué que ce pays a abouti, entre autres, à la réalisation d'un rapport de diagnostic des risques liés aux contenus et discours de haine en ligne et au renforcement des compétences des jeunes, blogueurs, journalistes et membres de la société civile, à identifier les discours de haine et à promouvoir les discours alternatifs, à travers l'organisation des ateliers de formation.

Promouvoir des sociétés ouvertes et tolérantes est un engagement du PNUD pour la réalisation des objectifs de développement durable des Nations unies (ODD) à l'horizon 2030, notamment l'objectif 16 qui vise à « promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et ouvertes à tous aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous », a-t-il poursuivi.

# Barcelone peut-elle créer un nouveau type d'économie touristique ?

# Horizons

Lorsque j'ai commencé à visiter Barcelone au début des années 2000, c'était une métropole éblouissante – optimiste, vivante, progressiste et grouillante de jeunes de toute l'Europe. Elle a équilibré sa fierté catalane avec une ouverture sur le monde. Le film de 2002 *L'appartement espagnol*, une comédie sur un groupe d'étudiants à Barcelone, a montré pourquoi elle était considérée comme la capitale non officielle de l'Europe méditerranéenne.

Malheureusement, dans les années qui ont suivi, Barcelone est devenue victime de son propre succès. Mais la pandémie de Covid-19 pourrait ouvrir de nouvelles voies pour son avenir.

Après la transition de l'Espagne vers la démocratie, Barcelone a saisi l'opportunité de renaître. Beaucoup disent que le tournant a été les Jeux olympiques de 1992, que des administrateurs locaux avisés ont mis à profit pour présenter la ville à l'échelle internationale et la transformer en un poids lourd urbain.

Avec un budget limité, le maire Pasqual Maragall a capitalisé sur les Jeux olympiques pour lancer l'un des réaménagements urbains les plus réussis de l'Europe de la fin du XXe siècle. Il a demandé l'aide des meilleurs professionnels du design locaux et internationaux pour créer un plan municipal garantissant que la ville bénéficierait de l'héritage des Jeux longtemps après leur fin.

Au-delà de la construction d'installations sportives, le plan s'attaque à deux des défis urbains les plus importants de Barcelone : son front de mer et ses espaces publics. Le front de mer avait longtemps été coupé du reste de la ville en raison d'un développement infrastructurel et industriel myope. Aujourd'hui, grâce à d'importants travaux achevés juste à temps pour les JO, le port a été intégré à la ville par la route et les transports en commun, et est devenu un quartier vivant où les baigneurs pullulent sur les plages.

Reinventer les espaces publics nécessitait de les considérer non seulement comme des lieux physiques mais aussi comme l'âme de l'esprit civique de Barcelone. Les projets de reconquête des places et des parcs ont réorienté la conception citoyenne de leur patrimoine et de leur identité collective et ont contribué à cultiver le talent architectural local, renouant avec une noble tradition que l'Espagne franquiste a bouleversée.

Ces choix de conception intelligents ont été amplifiés par le «marketing urbain». Avec l'assouplissement des frontières nationales à travers l'Eu-



rope à la fin des années 1990, les capitales régionales se sont retrouvées en concurrence pour attirer les talents, les touristes et les capitaux en utilisant les outils de planification et de conception. Les efforts de Barcelone en matière de marketing urbain, à commencer par les Jeux de 1992, se sont avérés particulièrement fructueux. Depuis 2012, la ville attire chaque année entre 25 et 30 millions de visiteurs, un chiffre énorme pour une commune d'un peu plus de 1,5 million d'habitants.

Comme beaucoup d'autres destinations hotspot, Barcelone a subi les conséquences négatives du tourisme de masse : pression sur les biens publics, érosion des services commerciaux pour les résidents et expulsion indirecte de la population locale pour faire place aux hôtels et aux locations à court terme.

Les touristes voyagent souvent en toute impunité, ce qui fausse les économies locales et passe à autre chose. Ils exploitent l'urbain – la ville physique, comme l'appelaient les anciens Romains – sans établir aucune relation avec le peuple, ou *civitas*.

Les habitants ont réagi avec une colère croissante. Les graffitis anti-touristes et même la petite violence contre les groupes de touristes ont fait la une des journaux internationaux. Le contrecoup a aidé la populiste Ada Colau à remporter les élections municipales de 2015. Colau a proposé des politiques radicales, y compris la confiscation des appartements vides à des

fins de logement public. Mais de telles propositions ne constituent pas une nouvelle vision urbaine.

La pandémie de Covid-19 a transformé les malheurs de Barcelone en crise. En 2020, la horde de touristes a soudainement disparu, laissant les rues vides et des centaines de magasins au bord de la fermeture. Les dirigeants politiques, commerciaux et universitaires s'accordent à dire que l'ère inaugurée par les Jeux de 1992 – définie par le tourisme à la sauvette qui a fait le succès de Barcelone et l'a ruinée – touche à sa fin. Barcelone de demain reste indéterminée. Quel sera son moment olympique ?

Il est peut-être temps d'envisager un modèle de voyage alternatif – appelons-le «tourisme de rythme» – qui pourrait être utilisé pour réinventer Barcelone et d'autres villes du monde. Les touristes resteraient des semaines ou des mois dans un seul endroit au lieu de sauter constamment d'une ville à l'autre, prenant le temps de redécouvrir le sens de concepts comme l'intégration et la contribution civique. Historiquement, les longs séjours ont été considérés comme un luxe pour les élites – pensez à Peggy Guggenheim ou Cole Porter à Venise – mais l'essor du travail à distance pourrait rendre ces délais accessibles à beaucoup plus de personnes.

La visioconférence permet déjà aux «nomades numériques» de s'installer loin de chez eux sans interrompre leur vie professionnelle. Et la flexibilité par

ailleurs discutable de la soi-disant «gig économie» pourrait créer des opportunités d'emplois locaux qui s'adaptent rapidement aux défis urbains changeants. Des villes comme Barcelone pourraient exploiter la puissance des plateformes en ligne pour attirer les touristes de passage. Les gouvernements pourraient encourager les hôtels, les compagnies aériennes et même les restaurants à offrir des remises plus importantes pour les séjours plus longs.

De même, les villes pourraient bénéficier de l'impact de la pandémie sur les infrastructures de l'enseignement supérieur et professionnel. Si Barcelone proposait aux étudiants qui suivent des cours en ligne des logements à bas prix, ils pourraient terminer leurs études et ensuite travailler dans la ville en tant qu'infirmiers, installateurs de panneaux solaires ou même entrepreneurs technologiques.

De nombreux problèmes complexes doivent être résolus pour concrétiser ces idées. Et les exécuter nécessiterait du courage et de l'audace. La créativité et l'ingéniosité catalanes pourraient contribuer à résoudre la grande énigme urbaine – comment s'engager dans le tourisme mondial sans y succomber – que Barcelone elle-même a contribué à introduire dans le monde moderne.

**Par Carlo Ratti**

*Directeur du Senseable City Lab au MIT et co-fondateur du bureau international de design et d'innovation Carlo Ratti Associati*



# L'oppression bat son plein au Nicaragua

*Les droits civiques et politiques des citoyens nourrissant des opinions différentes de celles du parti au pouvoir gravement bafoués*

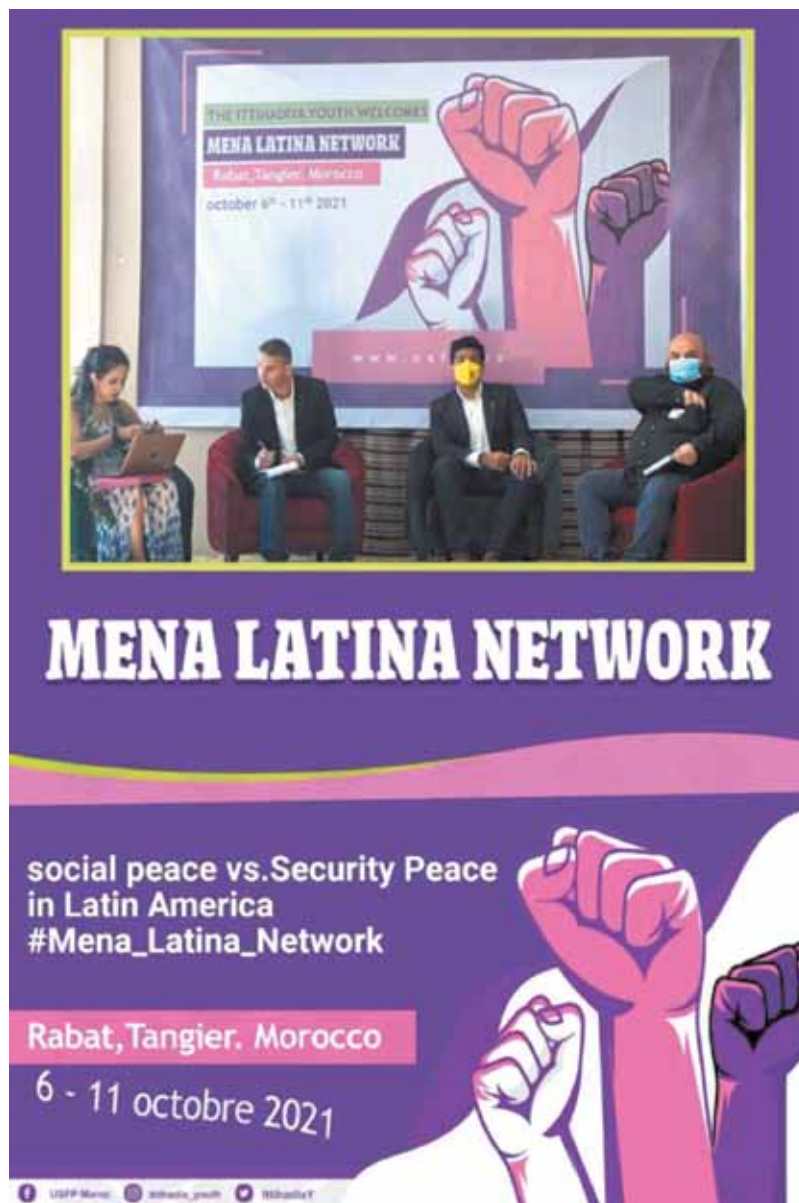
Lorsque la Jeunesse Itihadie a organisé les rencontres du Réseau Mena Latina, en octobre 2021, j'ai été interpellée, lors du panel sur le processus de démocratisation en Amérique latine : Défis et menaces, par les événements décrits par Luis Alfredo Flores sur la situation politique au Nicaragua. Flores y représentait la jeunesse du parti de l'Union démocratique du renouveau – UNAMOS, qui est un parti politique démocratique, rénovateur et progressiste nicaraguayen.

Flores a exposé l'une des plus graves crises sociopolitiques de l'histoire récente du Nicaragua avec des conséquences sociales, économiques et institutionnelles qui non seulement persistent, mais s'aggravent de jour en jour dans l'indifférence totale de l'opinion publique internationale.

### Petit rappel des événements :

Deux événements survenus en avril 2018 ont déclenché une série de protestations sociales : un incendie de forêt dans une réserve biologique et la réforme du système de sécurité sociale. Les protestations impliquant principalement des personnes âgées, des étudiants universitaires et d'autres militants ont éclaté à Managua (la capitale) et dans six autres villes en réaction à l'annonce par l'administration Ortega (président du Nicaragua) de réformer le système de sécurité sociale et d'augmenter les impôts sur le revenu tout en réduisant les prestations de retraite.

Ces manifestations ont suscité de fortes représailles de la part des autorités, ordonnées par le président Ortega. Face à l'intensification des protesta-



tions, l'Etat a lancé une stratégie répressive sévère, qui consistait en l'utilisation disproportionnée et indiscriminée de la force comme modèle général, y compris l'utilisation

d'armes à feu et même d'armes de guerre directement dirigées contre les manifestants.

Depuis le début des manifestations, le gouvernement a

maintenu un discours incendiaire sur l'existence d'un ennemi intérieur et la stigmatisation des manifestants. Ils sont accusés d'être des jeunes manipulés, des van-

dales, des individus désireux de déstabiliser le pays, remplis de haine, antidémocratiques, terroristes, entre autres qualifications désobligeantes qui visent à nier leur pleine citoyenneté et leur capacité à décider de manière autonome de participer à des manifestations sociales.

Simultanément, le discours officiel concernant les victimes de la violence étatique et para-policière vise à nier leur condition de victimes. Le gouvernement a également appuyé publiquement les actions de la police nationale, non seulement en occultant toute référence à des abus graves, mais aussi par des gestes publics comprenant des nominations et des promotions accordées aux principaux responsables des actions qui ont eu lieu lors de la répression des manifestations.

Le système de justice pénale, quant à lui, a joué un rôle supplémentaire dans le schéma des violations des droits de l'Homme observées au Nicaragua, par la criminalisation des civils qui ont participé aux manifestations. Ces procédures judiciaires ont indûment accusé des étudiants, des leaders ruraux et sociaux de crimes tels que le terrorisme et le crime organisé, entre autres, afin de persécuter et de punir les actes légitimes d'opposition au gouvernement. Tous ces processus révèlent de graves violations de la liberté individuelle, notamment les ordres de détention arbitraire et l'utilisation généralisée de la détention provisoire sans examen adéquat des charges imposées aux accusés, ou la prise en compte des preuves non conformes aux normes de légalité ou de pertinence. En outre, la nature publique de ces procès et le droit à une défense adéquate



ont notamment été restreints sans justification appropriée.

La situation est donc suffisamment grave pour que le monde s'y intéresse et agisse afin de résoudre le problème. Malheureusement force est de constater que le Nicaragua et le sort des militants progressistes et démocrates ne sont pas la priorité des décideurs de ce monde.

#### Les femmes cibles privilégiées du régime ...

Pour mieux comprendre la situation et faire entendre la voix des victimes, j'ai donc tenu à assister à une conférence virtuelle le 5 décembre 2021 organisée par des activistes nicaraguayennes telles que Urania Callejas-Vidaurre (réfugiée politique vivant au Costa Rica), Emilia Yang (organisatrice, membre de l'Association Mères d'avril (AMA)), Ana Lucia Alvarez Vijil (militante féministe et défenseur des droits de l'Homme, Ana est également la sœur et la nièce des prisonnières politiques Tamara Dávila, Ana Margarita Vijil et Dora Maria Téllez).

Lors de cette réunion, les témoignages de ces femmes fortes et déterminées ont mis en relief l'autoritarisme exercé par le régime Ortega et érigé

en loi. En effet, des lois répressives ont été adoptées pour consolider l'État d'exception et réduire au silence toute dissidence politique. Les dirigeants de différents secteurs sociaux font l'objet d'une persécution pénale systématique. Dans ce cadre, le procureur de la République constitue des dossiers judiciaires contre les leaders qui participent activement aux protestations sociales, les accusant d'être des "terroristes", des "partisans de coup d'État" et des "traîtres", passant le plus souvent rapidement aux poursuites et violant le principe de la présomption d'innocence, le droit à une défense appropriée et les procédures régulières.

Un système judiciaire objectif et indépendant fait totalement défaut; au contraire, le système vise à occulter le fait que la judiciarisation de ces affaires est motivée par des raisons politiques. Au cours des trois dernières années, les prisonniers politiques ont été utilisés comme otages ou comme "monnaie d'échange" à des moments où le gouvernement voulait ou devait cacher la grave crise des droits de l'Homme au Nicaragua. Ensuite, une fois libérés de prison, ils sont soumis à une surveillance permanente de la part des services de police, avec des

interrogatoires constants des membres de leur famille et de leurs voisins. Ils sont également soumis à une "mort civile" qui les prive non seulement de leurs droits politiques et civiques, mais aussi de leur droit de travailler et de recevoir des soins de santé.

Les femmes qui s'opposent et résistent au gouvernement ont été et sont toujours la cible de persécutions, de violences, de harcèlement, de surveillance, de menaces, de déportations illégales et d'emprisonnements injustes. Actuellement, 14 femmes défenseurs des droits de l'Homme, des militantes féministes et des leaders politiques ont subi enlèvements, viols, intimidations : Christiana Chamorro, Maria Fernanda Flores, Dora Maria Tellez, Suyen Barahona, Ana Margarita Vijil, Granera Violet, Tamara Dávila, Maria Oviedo, Maria Esperanza Sánchez, Julia Hernandez, Carla Escobar, Nidia Barbosa, Samantha Padilla Jiron, Evelyn Pinto.

Les femmes nicaraguayennes sont profondément dépourvues de protection en raison d'un processus de démantèlement du cadre juridique et institutionnel de protection et de promotion des droits des femmes qui dure depuis une décennie.

#### Un processus électoral de façade

La persécution des opposants politiques au gouvernement d'Ortega a été constante tout au long du processus électoral de mai 2021. Les réformes électorales s'ajoutent à ces attaques. En interdisant le soutien financier aux partis politiques et en limitant la participation des observateurs internationaux, le régime a cherché à empêcher une contestation légitime et transparente des processus électoraux au Nicaragua. En conséquence, les opposants politiques ont été une cible privilégiée de la stratégie de répression politique du régime, en vertu de laquelle ils ont été arrêtés arbitrairement et illégalement, violant ainsi leur droit à la liberté. La criminalisation des opposants ne doit pas être considérée isolément, mais plutôt comme une stratégie évidente et délibérée du pouvoir en place. Pourtant, le gouvernement entoure ses actions d'une rhétorique qui nie toute responsabilité et justifie ces mesures en qualifiant ces opposants de "traîtres".

À Managua, des employés d'entreprises publiques et de ministères disent avoir reçu l'ordre d'envoyer une photo de leur vote en faveur de M. Or-

tega à des groupes WhatsApp. On leur a dit qu'il y aurait une célébration de la victoire dans leurs centres de travail lorsque le tribunal électoral du Nicaragua, dominé par les sandinistes, devrait annoncer le résultat du vote le soir du dimanche 7 novembre 2021. Le président Ortega incarne le patriarcat, l'autoritarisme et la corruption, les trois têtes d'une entité semblable à Cerbère qui a dévoré un pays entier.

Alors, qu'attendent les dirigeants des grandes puissances mondiales pour faire libérer les prisonniers politiques et intervenir en faveur du retour d'un État de droit démocratique au Nicaragua ?

#### Par Hind Ksiouar

*Membre du Conseil national de la Chabiba Itibadia, Hind est titulaire d'une licence en littérature anglaise, elle est étudiante en droit et auto-entrepreneuse*



### Condamnations iniques en Biélorussie

## Détention arbitraires des opposants à Loukachenko



Mikalai Statkevich, président du parti membre de l'IS Narodnaya Hramada, NH, et coprésident du Comité de l'IS pour la CEI, le Caucase et la mer Noire, a été condamné à

14 ans de prison au Belarus à la suite d'un faux procès à huis clos. Tout au long des 565 jours qu'il a passés en détention, Statkevich n'a eu accès à aucune défense ni représentation juridique, et il s'est vu re-

fuser tout contact avec ses proches, alors que le régime illégitime d'Alexandre Loukachenko poursuit sa détermination à supprimer toutes les forces démocratiques du pays.

Avec Statkevich, cinq autres prisonniers politiques ont également été condamnés : le blogueur Siarhei Tsikhanouski, qui avait l'intention de se présenter comme candidat à la présidentielle contre Loukachenko, condamné à 18 ans de prison ; Ihar Losik, consultant média pour Radio Liberty, condamné à 15 ans de prison ; Uladzimir Tsyganovich, un blogueur, condamné à 15 ans de prison ; Artsyom Sakau, qui dirigeait une chaîne YouTube Country for Life, condamné à 16 ans de prison ; et Dmitry Popov, animateur de Country for Life, condamné à 16 ans.

Auparavant, d'autres membres de Narodnaya Hramada ont également été jugés sans procédure régulière, parmi lesquels le secrétaire général du parti, Sergueï Sparish, qui a été condamné à six ans de prison, et le militant Andrei Khrenkov, condamné à cinq ans d'emprisonnement.

L'Internationale Socialiste proteste vigoureusement

contre cette persécution politique et cette répression scandaleuse, et appelle la communauté internationale à condamner ces événements. Loukachenko doit être tenu pour responsable, et l'IS réitère son appel à prendre des mesures pour soutenir tous ceux qui ont sacrifié leur liberté pour la cause de la démocratie en Biélorussie.

Mikalai Statkevich, qui a œuvré sans relâche au péril de sa vie pour l'avènement d'un changement et de la démocratie au Belarus, a jusqu'à présent été détenu à l'isolement pendant 565 jours, de même qu'il avait auparavant purgé cinq ans de prison pour s'être présenté comme candidat à la présidentielle contre Loukachenko en 2010. L'Internationale Socialiste ne cessera jamais d'appeler à la libération de Mikalai Statkevich et de tous les prisonniers politiques du pays, pour le plein respect des libertés et des droits de tout le peuple biélorusse.

# Economie

AMEE et ADENE présentent les labels nationaux et systèmes de certification au Portugal et au Maroc

Les Labels nationaux et les systèmes de certification des bâtiments au Portugal et au Maroc ont été au centre d'un webinaire organisé conjointement par l'Agence portugaise de l'énergie (ADENE) et l'Agence Marocaine pour l'Efficacité Énergétique (AMEE). Lors de cet événement tenu lundi dernier sous le thème "Labels nationaux et systèmes de certification au Portugal et au Maroc : Leçons apprises", plusieurs cas provenant des deux rives de la Méditerranée ont été présentés, indique un communiqué de l'AMEE.

Animé par des intervenants provenant des deux pays, le thème s'est articulé essentiellement sur les leçons à capitaliser, les défis et les réussites relatifs aux labels nationaux et les systèmes de certification des deux pays. Et de rappeler que le secteur du bâtiment est parmi les secteurs les plus énergivores au Maroc et au Portugal, d'où l'utilité d'organiser ce webinaire qui a permis de réfléchir et de débattre sur un sujet stratégique, celui de l'efficacité énergétique, qui occupe une place importante dans le dispositif de la transition énergétique, fait savoir la même source.

Cette rencontre a été aussi l'occasion de développer les liens de partenariat que l'AMEE entretient avec l'ADENE, mais également de partager les expériences, les pratiques optimales et les problèmes communs des deux parties dans ce domaine, rapporte la MAP.

Le Président du conseil d'administration de l'ADENE, Nelson Lage, a rappelé à cette occasion que "la coopération avec l'AMEE est une priorité pour nous et nous nous concentrons sur le renforcement de cette dite coopération car nous avons beaucoup à apprendre les uns des autres".

De son côté, Saïd Mouline, Directeur Général de l'AMEE, a rappelé l'importance de la relation entre les deux agences et que certaines similitudes énergétiques et climatiques, font en sorte que des solutions sont adaptées dans les deux pays.

"La chance d'avoir une stratégie nationale du développement durable portée au plus haut niveau de l'Etat donne un soutien politique fort pour convaincre tous les partenaires et acteurs afin de mettre en œuvre des mesures d'efficacité énergétique et des projets dans ce domaine", a dit M. Mouline, cité dans le communiqué.

Il a aussi mis l'accent sur l'importance de l'implication du secteur privé afin de produire localement les matériaux de construction permettant une meilleure efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment.

Il en est également ressorti que l'intégration des techniques de l'efficacité énergétique dans le secteur du bâtiment et le développement des projets en commun représente l'un des leviers importants qui permettront de relever les défis de la transition énergétique des deux pays, et ce à travers une volonté forte de tous les acteurs concernés.

## Prêt de la Banque mondiale pour moderniser le secteur public

La Banque mondiale annonce avoir approuvé un prêt d'un montant de 450 millions de dollars US en faveur du Maroc en vue de soutenir la modernisation de son secteur public.

Le prêt ainsi débloqué vise à « soutenir les réformes clés de la gouvernance au Maroc dans le cadre de la stratégie ambitieuse du gouvernement pour moderniser le secteur public », a indiqué l'institution financière internationale.

Dans un communiqué rendu public mercredi 15 décembre, la Banque mondiale rappelle que le Maroc s'est engagé au cours des dernières années dans des réformes à long terme et de grande envergure dans l'objectif d'améliorer la performance globale du secteur public et améliorer l'engagement citoyen-Etat.

Comme le fait remarquer Jesko Hentschel, directeur pays de la Banque mondiale pour le Maghreb, il est important de souligner que « pour les citoyens marocains, la qualité et la transparence des services publics sont une priorité de développement fondamentale pour favoriser la confiance et améliorer la rapidité et la qualité des procédures administratives, comme indiqué dans le diagnostic du Nouveau modèle de développement ».

L'institution de Bretton Woods rappelle à ce propos que le Programme de performance du secteur public marocain (EN-NAJAA), qui s'appuie sur les précédents programmes de gouvernance de la Banque mondiale



au Maroc, a été mis en place et qu'il « vise à améliorer la performance et la transparence des opérations gouvernementales et de la prestation de services ».

Ce programme, qui s'articule autour de trois axes, « soutiendra des mesures clés pour aider à maximiser l'impact de la stratégie du gouvernement et à moderniser le modèle de prestation de l'administration publique », précise Jesko Hentschel dans le communiqué.

Ainsi, le premier axe de ce programme vise à améliorer l'efficacité et la transparence des dépenses publiques et à améliorer l'allocation des ressources. « L'objectif des réformes soutenues au titre de ce pilier est de lier les budgets à des résultats mesurables et de faire avancer le programme de régionalisation », indique Klaus Decker, spécialiste principal du secteur public et co-chef d'équipe de tâches rappelant que la lutte contre les dépenses inefficaces est une priorité pour le gouvernement du Maroc.

D'après ce dernier, il s'agit également d'accroître l'accès aux opportunités de passage de marchés pour les micro et moyennes entreprises, notamment grâce à la passation électronique des marchés publics et à une transparence accrue des données sur les marchés publics,

afin de garantir un meilleur « rapport qualité-prix » des services publics, rapporte la Banque mondiale.

Selon l'institution financière, le deuxième domaine vise à améliorer le recouvrement des recettes et le respect des obligations fiscales.

Au regard de la situation, c'est une nécessité de plus en plus pressante pour la Banque mondiale de faire ce travail d'autant plus que « les administrations publiques aux niveaux local et central sont confrontées à des politiques fiscales complexes qui conduisent à un système de contrôle fiscal dispersé ».

Ce qui, constate-t-elle, « se traduit par des écarts fiscaux, qui à leur tour réduisent la capacité de financement des principaux programmes de développement ».

C'est donc pour faire face à ces contraintes et à bien d'autres que « le programme visera à simplifier le cadre de la fiscalité locale et à tirer parti des mécanismes de contrôle pour élargir l'assiette fiscale », selon l'institution de Bretton Woods.

Quant au troisième domaine, la Banque mondiale indique qu'« il est axé sur l'amélioration des fondements de la transformation numérique en connectant numériquement les administrations gouvernementales pour fournir

aux utilisateurs un accès intégré aux services publics ainsi qu'en favorisant la production et la publication de données sur un principe d'accès ouvert ».

Pour l'institution financière, il ne fait aucun doute qu'« ensemble, ils constituent des catalyseurs fondamentaux pour la transformation numérique du gouvernement marocain et les programmes de prestation de services centrés sur le citoyen ».

Ainsi que le soutient Arthur Foch, spécialiste principal du développement numérique et co-chef d'équipe, également cité dans le communiqué, « la numérisation de l'administration publique est essentielle pour améliorer la prestation des services publics, en particulier dans les zones reculées, et pour renforcer la confiance entre l'Etat et ses citoyens ».

Ce dernier précise que ce programme soutient l'opérationnalisation d'une plateforme numérique du gouvernement central qui interconnecte les administrations entre elles et avec ses citoyens.

D'après Arthur Foch, « il favorisera également l'agenda des données ouvertes en augmentant considérablement le nombre d'ensembles de données publiques accessibles gratuitement à tous ».

Alain Bouthy



450 millions de dollars US débloqués pour soutenir les réformes clés de la gouvernance

## Tariq Sijilmassi réélu vice-président de la Confédération internationale des crédits agricoles



Le Président du Directoire du Groupe Crédit Agricole du Maroc, Tariq Sijilmassi, a été réélu vice-président de la Confédération Internationale des Crédits Agricoles (CICA) lors de l'Assemblée Générale tenue récemment à Paris.

Cette élection couronne les efforts de la Banque et conforte son leadership et sa

position d'Institution de référence dans le financement du secteur agricole et l'accompagnement de son développement, indique un communiqué du groupe.

La CICA est une association à but non lucratif qui rassemble les banques et les institutions engagées dans le financement de l'agriculture et du monde rural à travers

le monde. Créée en 1950, elle accompagne les institutions bancaires de financement agricoles en leur apportant les connaissances et les avis les plus récents pour orienter leur politique et leur permettre d'innover et d'améliorer les services financiers destinés à l'agriculture et au secteur rural.

# La CNT appelle à la mise en place d'un "nouveau pacte responsable" face au variant Omicron

Face à l'apparition récente du variant Omicron, la Confédération nationale du tourisme (CNT) appelle à la mise en place d'un nouveau Pacte Public-Privé pour assurer la sauvegarde des entreprises et se préparer efficacement à la relance.

"Face à l'apparition récente du variant Omicron, les nouvelles mesures de restriction de voyage sont une nouvelle difficulté qui met gravement en péril les entreprises du secteur du Tourisme", indique la CNT dans un communiqué.

Dans ce contexte exceptionnel où l'activité des entreprises est déjà fortement dégradée, "nous croyons dans la nécessité de la mise en place d'un nouveau Pacte Public-Privé incluant des mesures fortes et responsables pour assurer la sauvegarde des entreprises, éviter la destruction massive d'emplois et se préparer efficacement à la relance", poursuit la même source.

Et de faire observer que l'évolution de la situation sur ces 21 derniers mois témoigne de la nécessité de prendre en considération la pandémie du Covid-19 comme un facteur structurel pour repenser le secteur du Tourisme, rapporte la MAP.

"Nous sommes convaincus que ce chemin pour réinventer en profondeur le secteur passe d'abord par la mise en place de mesures volontaristes afin d'assurer la résilience et la relance de l'écosystème", souligne la Confédération.

Dans ce contexte, la CNT "souhaite instaurer avec les pouvoirs publics un principe citoyen pour l'application des mesures de soutien qui consiste à assujettir le démarrage des remboursements à l'ouverture du ciel et à la levée de l'état d'urgence et ainsi permettre aux opérateurs de satisfaire leurs engagements sociaux, fiscaux et financiers aussitôt que les conditions sanitaires et sécuritaires le permettent", lit-on dans le communiqué.

La CNT estime en outre qu'un "changement de paradigme est nécessaire pour donner toute sa valeur et tout son sens à la vaccination et ses effets positifs avec des règles de mobilité et d'accès au Royaume alignées sur les meilleures pratiques internationales, ce qui permettrait d'accélérer les conditions de la relance et de retour à une activité normale".

Les mesures proposées s'inscrivent dans la continuité des dispositions prévues par le Contrat Programme conclu en date du 03 août 2020, que la CNT propose, au regard du contexte actuel, d'amender et de prioriser.

Il s'agit notamment du prolongement du dispositif de versement de l'indemnité forfaitaire par la CNSS et la révision des échéanciers pour les paiements des charges sociales reportées et dues sur 2020 et 2021, pour un démarrage des remboursements dès la levée des restrictions de voyage, et d'un moratoire fiscal au titre de 2020 et 2021.

La CNT préconise aussi un reprofilage des crédits Daman Oxygène et dette bancaire Long Terme avec le GPBM en plus du report des échéanciers des crédits leasing, crédits à la consommation pour les entreprises du secteur ainsi que leurs salariés et un démarrage des remboursements 12 mois à compter de la levée des restrictions de



voyage, sans frais ni pénalités.

Il s'agit également de l'accélération de la mise en place du fonds Tourisme adossé au Fonds Mohammed IV pour l'injection de Fonds Propres ou de Quasi-Fonds Propres dans le bilan d'entreprises du secteur et de la stimulation de la demande interne via l'incitation au voyage par la mise en place de chèques vacances défiscalisés et de la régionalisation du calendrier des vacances scolaires.

La Confédération estime également nécessaire la mise en place de financement au niveau régional pour renforcer la compétitivité des acteurs, favoriser l'émergence de nouveaux écosystèmes et promou-

voir la création d'emplois en zone rurale à travers l'éco tourisme, le tourisme sportif, culturel...

La mise en place d'un plan offensif pour rétablir la confiance avec les compagnies aériennes et consolider les relations avec les Tours Opérateurs, la refonte de la fiscalité et l'amélioration des outils de mesure, de suivi et de pilotage à travers la refonte de l'Observatoire National du Tourisme et la réalisation d'une plateforme de veille sur la compétitivité ainsi que la mise en place d'un dispositif de gouvernance de crise sous la forme d'une Task force Public-Privé dédiée, figurent aussi parmi les dix mesures proposées par la CNT.



Assurer la sauvegarde des entreprises, éviter la destruction massive d'emplois et préparer efficacement la relance

## Éducation financière: La FMEF signe trois nouvelles conventions de partenariat

La Fondation marocaine pour l'éducation financière (FMEF) a signé, mercredi au siège de Bank Al-Maghrib à Rabat, trois nouvelles conventions de partenariat, dans le cadre de la mise en œuvre de son plan stratégique 2019-2023.

L'objectif global de ces accords est d'intégrer l'éducation financière dans les programmes d'accompagnement des institutions signataires en vue de développer les aptitudes financières des cibles identifiées, indique la Fondation dans un communiqué.

Les trois conventions concernent notam-

ment un Partenariat Tripartite "FMEF - Ministère de l'Industrie et du Commerce et la Fédération des Chambres Marocaines de Commerce, d'Industrie et de Services (FCMCIS)" visant le renforcement des compétences financières des commerçants à travers leurs différentes structures régionales, fait savoir la même source.

La convention a été signée par le Wali de Bank Al-Maghrib, Président de la FMEF, et respectivement le ministre de l'Industrie et du Commerce et le Président de la FCMCIS, rapporte la MAP.

Il s'agit aussi d'un Partenariat "FMEF -

Banque Centrale Populaire (BCP)" ciblant les porteurs de projets et les entrepreneurs (via sa Fondation Création d'Entreprise), les personnes ayant des activités génératrices de revenus, les micro-entrepreneurs et les TPE (via Attawfiq Micro-Finance) ainsi que les jeunes, les habitants des zones rurales et les femmes. La convention a été signée par le Wali de Bank Al-Maghrib, Président de la FMEF, et le Président Directeur Général de la BCP.

Un autre partenariat "FMEF - Al Barid Bank (ABB)" a été conclu, visant les jeunes, les habitants des zones rurales, les femmes, les por-

teurs de projets, les auto-entrepreneurs, et les bénéficiaires des programmes de financement et d'accompagnement, ainsi que la clientèle ABB à travers un programme digital adapté. Cette convention a été signée par le Wali de Bank Al-Maghrib, Président de la FMEF et le Président du Directoire d'ABB.

Les trois partenariats renforcent l'apport de l'Éducation financière à la mise en œuvre de la Stratégie nationale d'inclusion financière et du Programme intégré d'accompagnement et de financement de l'entrepreneuriat (PIAFE), conclut la Fondation.

Exposition dédiée au livre-photo

## Cinémas du Maroc, lumière sur les salles obscures du Royaume

Le vernissage d'une exposition dédiée au livre-photo nouvellement paru "Cinémas du Maroc, lumière sur les salles obscures du Royaume" a eu lieu, mercredi à la galerie CDA à Casablanca, pour mettre la lumière sur l'histoire des salles de cinéma dans le Royaume.

Le livre, publié par François Beaurain aux éditions "La Croisée des Chemins", est une invitation à découvrir "la diversité et l'histoire d'un patrimoine exceptionnel".

Cette exposition propose un périple en photos dans les salles obscures les plus mythiques au Maroc telles Roxy (Tanger), Al Malaki (Casablanca), Caméra (Meknès), Palace/Luxe (Marrakech), Avenida (Tétouan), Marhaba (Azemmour) et Royal (Oujda).

Dans une déclaration à la chaîne d'information de la MAP (M24), l'auteur du livre a souligné que c'est un projet qui a commencé, il y a trois ans, au cinéma Caméra à Meknès, affirmant qu'il s'agit d'une salle unique au monde, dotée d'une architecture exceptionnelle.

Selon lui, à l'occasion de cette ren-

contre, il a découvert un patrimoine exceptionnel de salles de cinéma au Maroc méconnu qu'il fallait faire connaître, mettre en valeur et documenter, notant que pendant trois ans, il a identifié, photographié et documenté ces salles de cinéma.

Et d'expliquer que dans son livre, il y a une partie inventaire de 64 salles de cinéma qui ont été photographiées, relevant qu'il y a un historique pour chaque salle puis un côté histoire en racontant l'épopée des salles de cinéma au Maroc, de l'arrivée des Français jusqu'au moment où ces salles sont devenues marocaines.

"Il y a énormément de nostalgie autour des salles du cinéma au Maroc. Les gens en parlent et ont des souvenirs", a-t-il dit, soulignant avoir donné la parole "à des exploitants, à des scénaristes et des projectionnistes amoureux de leurs salles et du cinéma, qui ont partagé leur passion avec nous".

Il a formulé le vœu de voir ce livre relancer le débat sur la conservation des salles de cinéma qui sont un patrimoine exceptionnel reconnu mondialement, comme en témoigne la préface du livre réalisée par un cher-

cheur américain de renom.

Pour sa part, Abdelkader Retnani, éditeur de "La Croisée des Chemins", a relevé que cette initiative de faire un livre sur les salles obscures du cinéma au Maroc lui a été présentée, il y a trois ans par un passionné, un photographe français qui avait déjà travaillé en Afrique pour entreprendre des études sur les salles de cinéma dans le continent.

Il a dit avoir tout de suite adhéré à ce projet dans la mesure où cela lui rappelle sa jeunesse lorsqu'il fréquentait avec son père, un excellent cinéphile, les salles de cinéma de Casablanca.

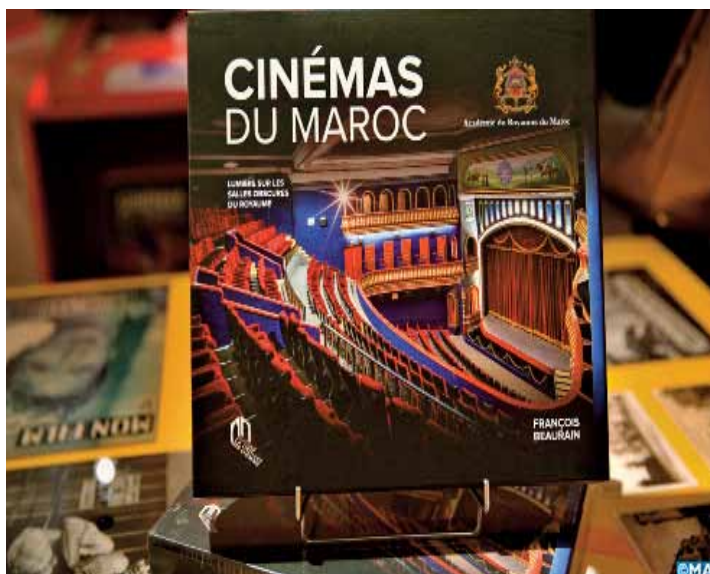
Selon lui, c'est un travail d'ordre chronologique, qui commence par la première salle de cinéma construite au Maroc qui se trouvait dans la ville du Détroit en 1913, notant qu'il y avait d'autres salles en 1914, 1915 et au rythme des années il y avait suffisamment de salles notamment à Tanger alors qu'on n'était qu'au début du 20ème siècle.

Pour lui, le but de ce livre est de préserver ces salles, les restaurer et de susciter une prise de conscience pour

sauver ce patrimoine national, notant que dans la préface, le chercheur américain Graig Buckley de la prestigieuse université de Yale, affirme que très peu de salles de cinéma comme celles au Maroc sont aussi belles et n'existent pratiquement plus, même dans les plus grands pays de l'art cinématographique.

Et de relever que cela "nous a encouragé à faire ce livre et nous a donné plus de dynamisme pour le réussir", estimant que grâce à ce projet qui voit le jour aujourd'hui, plusieurs salles vont être sauvées.

Dans la préface du livre, Graig Buckley souligne que très peu de pays dans le monde ont un éventail aussi large de cinémas de différents types et de différents millésimes. Les cinémas du Maroc sont des lieux de mémoire. Si ces espaces de rassemblement cinématographique disparaissent, il en va de même pour un pan d'une culture, a-t-il dit. Le livre-photo "Cinémas du Maroc, lumière sur les salles obscures du Royaume" se veut le témoin d'une nostalgie, de l'amour que les Marocains ont eu et ont encore pour ces salles.



## Publication d'un nouvel ouvrage sur l'histoire des salles de cinéma au Maroc



Un nouvel ouvrage sur l'histoire des salles de cinéma au Maroc vient d'être publié par François Beaurain aux éditions "La Croisée des Chemins".

Le livre intitulé "Cinémas du Maroc, lumière sur les salles obscures du Royaume" est une invitation à découvrir "la diversité et l'histoire d'un patrimoine exceptionnel".

"C'est avant tout un livre-photo, mais qui se veut également, à son échelle, le témoin d'une nostalgie, de l'amour que les Marocains ont eu et ont encore pour leurs salles.

La parole y est donc souvent donnée à

ceux qui les ont connues du temps de leur âge d'or. Le récit est illustré par de nombreux articles de presse ou d'extraits de livres, mais aussi par des interviews de professionnels (cinéastes et exploitants) afin de témoigner et de faire revivre ces cinémas", souligne François Beaurain qui est un passionné des cinémas africains.

A l'occasion de l'édition de cet ouvrage, une exposition est initiée le 15 décembre au 31 janvier à la galerie CDA à Casablanca.

Selon les organisateurs, l'exposition présente notamment des photographies en série limitée et en tirage Fine Arts.

## La Tbourida vient étoffer la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité



La liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité vient de s'étoffer par l'inscription de la "Tbourida" à l'issue de la 16e session du Comité intergouvernemental pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui se tient du 13 au 18 décembre à Paris.

Cette inscription fait partie d'un dossier national intégré élaboré à l'initiative de la Société Royale d'encouragement du cheval, ayant permis la mise en évidence des pratiques culturelles, savoir-

faire et connaissances liés à la "Tbourida", en plus de sa portée sociale et de sa dimension culturelle, a indiqué un communiqué du ministère de la Jeunesse, de la Culture et de la Communication, département de la culture.

La 16ème session de ce comité a en outre connu l'inscription de la calligraphie arabe sur la même liste, dans le cadre d'un dossier commun soumis par l'Arabie Saoudite et d'autres pays arabes, y compris le Maroc, précise le communiqué, notant qu'il y avait eu inscription

de la fauconnerie sur la liste représentative après que le groupe porteur de l'élément avait accepté l'adhésion du Qatar.

Le bilan du Maroc s'élève à 12 éléments du patrimoine inscrits sur les listes de l'UNESCO, un nombre important aux niveaux régional et africain, qui vient refléter les efforts déployés par le Royaume pour mettre en valeur son patrimoine culturel immatériel en étroite collaboration entre les départements ministériels concernés, les conseils élus et les acteurs de la société civile.

### Bouillon de culture

#### La maison de la jeunesse s'active

La Coalition marocaine des assemblées des maisons de jeunesse, en partenariat avec l'Association La jeunesse pour la jeunesse et l'arrondissement El Fida et avec le soutien du programme DAAM relevant de l'ambassade britannique au Maroc, a organisé récemment une campagne nationale visant à faire de la maison de la jeunesse un établissement de proximité, à même d'accompagner les transformations sociales et d'œuvrer à l'intégration des jeunes.

Cette campagne, placée sous le thème « Maison de jeunesse intégrée et intégrante », a été marquée par une rencontre qui a vu la présence du gouverneur de la préfecture Mers Sultan El Fida, de M. Simon Martin, ambassadeur de la Grande-Bretagne au Maroc, en plus des représentants d'organisations internationales, de médias et de la société civile.

La cérémonie d'ouverture de l'événement qui a eu lieu à la maison de la jeunesse de Sidi Maarouf à Casablanca, a vu la programmation d'activités culturelles et artistiques, en plus d'une série d'hommages, et ce dans le cadre de la commémoration de la Journée internationale des droits de l'Homme.



### Hommage posthume

## La disparition de Nouredine Saïl, une grande perte pour la scène culturelle et cinématographique marocaine



La disparition de feu Nouredine Saïl est une grande perte aussi bien pour la scène culturelle et médiatique nationale que pour le paysage cinématographique marocain, a souligné, mardi à Rabat, un parterre d'intellectuels issus de divers horizons, le temps d'un hommage posthume à la mémoire du défunt. Cette rencontre, organisée en collaboration avec la Fondation Al Mada à la Villa des arts à Rabat, a été ponctuée par

un florilège de témoignages où s'entremêlent des sentiments de chagrin et de tristesse, mais aussi de gratitude et de reconnaissance, à un grand journaliste et critique de cinéma.

Dans des allocutions fort émouvantes, les intervenants ont été ainsi unanimes à saluer la mémoire d'une grande personnalité qui fut parmi les pionniers de la critique cinématographique au Maroc, mettant en relief la riche contribution du défunt à la promotion de l'industrie du film et de la culture du 7ème art dans le Royaume.

Ils ont aussi mis l'accent sur les qualités humaines et professionnelles de cet intellectuel et critique hors-pair, connu pour ses compétences avérées, sa riche culture, son savoir-faire, son humanisme et sa modestie, soulignant que feu Saïl fut à la fois un grand homme, un philosophe et un pédagogue.

Dans ce cadre, l'écrivain et réalisateur Fouad Souïba a indiqué que le défunt fut "une lumière qui a éclairé le chemin à plusieurs Marocains pour s'ouvrir sur le monde cinématographique".

"La plupart des personnalités du secteur cinématographique ont dû passer soit par une émission de télévision ou de radio, soit par la Fédération nationale des ciné-clubs du Maroc (FNCCM) ayant vu le jour au début des années 70 avant d'être connues sur la scène nationale, grâce aux efforts de Nouredine Saïl", a-t-il souligné dans une déclaration à la MAP.

Pour sa part, la directrice de l'Institut spécialisé du cinéma et de l'audiovisuel (ISCA), Asmaâ El Alaoui, a mis en exergue le rôle majeur joué par feu Nouredine Saïl à travers son soutien à "toutes les initiatives pouvant apporter une valeur ajoutée au domaine audiovisuel marocain".

"Je suis là aujourd'hui pour rendre un hommage à ce grand homme du cinéma et dire que nous lui devons beaucoup, non seulement pour ce qu'il a apporté au cinéma, mais aussi à la formation, et ce à travers ses encouragements aux jeunes, en leur permettant d'avoir un accès aux festivals nationaux et internationaux comme celui du Marra-

kech", a-t-elle soutenu.

Sur la même lancée, l'écrivain et critique du cinéma Hassan Narrrais, inconsolable suite à la disparition de ce "grand philosophe du cinéma", a relevé que "c'est grâce à ce penseur émérite que nous avons appris comment écrire et penser la critique". "Il nous a poussés à aimer la vie à travers le cinéma et l'image", a-t-il rappelé sur un ton nostalgique.

Natif de Tanger, feu Nouredine Saïl est décédé le 15 décembre 2020. Scénariste, romancier et producteur, il a été aussi directeur de la chaîne de télévision "2M" et du Centre cinématographique marocain (CCM).

Le défunt fut également le fondateur, en 1973, de la Fédération nationale des ciné-clubs du Maroc, qui a joué un rôle incontestable dans la diffusion et la promotion de la culture cinématographique dans le Royaume.

Il a, en outre, marqué le monde du cinéma africain après avoir créé le Festival du cinéma africain de Khouribga, devenu au fil des années un rendez-vous incontournable des cinéphiles venus d'Afrique et d'ailleurs.

## Portrait

# Stephen Curry

## *La fine gâchette qui a changé le basket*



**T**riple champion avec Golden State, deux fois élu MVP, recordman du nombre de paniers inscrits à trois points: Stephen Curry est le meilleur shooter de l'histoire de la NBA, dont il a révolutionné le jeu tout en étant un grand pourvoyeur de spectacle.

"Quelle que soit la façon dont vous êtes arrivé devant cette montagne, pourquoi ne pas essayer de la gravir ? Et le faire à votre manière ?", exposait le meneur des Warriors en 2015, alors que son équipe était sur la



Quelle que soit la façon dont vous êtes arrivé devant cette montagne, pourquoi ne pas essayer de la gravir ?

route du meilleur ratio victoire/défaite en saison régulière (73-9), pour dépasser les Bulls de Michael Jordan, période 1995-1996 (72-10).

Six ans plus tard, porté par une joie de jouer restée enfantine malgré les titres, les blessures, la pression l'entourant pour gravir la dernière marche, c'est à sa "manière" bien à lui qu'il a écrit une des plus belles pages du basket, en dépassant Ray Allen et ses 2.973 tirs réussis derrière l'arc.

En allant d'abord à un rythme infernal, puisqu'il a mis seulement 789 matches pour effacer des tablettes son glorieux aîné aux 1.300 rencontres en NBA.

En y mettant les formes ensuite, avec ses shoots de n'importe quel endroit du parquet et ses tours de magie invraisemblables, dont le plus célèbre en 2015 face aux Clippers, lorsqu'il mystifia trois joueurs, en dribblant comme l'éclair entre ses jambes, puis derrière, avant de réussir un "step-back" (shoot avec appui arrière).

La montagne, désormais, c'est lui. Et on est encore loin de savoir à quelle hauteur il finira par placer le curseur. Car il n'a que 33 ans et, vu sa forme physique encore au top, la retraite semble loin.

Même si son père Dell Curry, redoutable artilleur à trois points (1986-2002), lui a transmis l'ADN du sniper, le chemin vers la gloire fut parsemé

d'embuches pour "baby face assassin" (l'assassin au visage de bébé).

Né à Akron (Ohio), le 14 mars 1988, il n'aime rien tant que d'aller voir les matches du paternel et défier les plus grands que lui. "J'étais trop petit et je jouais avec des enfants plus âgés. La raison pour laquelle j'étais dans leur équipe était que je pouvais tirer à 3 points. A 9 ou 10 ans, j'ai compris que c'était une arme", expliquait-il en 2013 à USA Today.

La voie existe, pour le joueur jugé trop frêle par des universités réputées. En 2009, il est tout de même drafté en 7e position par les Warriors. Sa progression est constante, jusqu'à une blessure à une cheville qui plombe sa saison 2011-2012.

C'est de la ligne à trois points qu'il marque ensuite les esprits, en terminant l'exercice 2012-2013 avec 272 tirs réussis, effaçant le précédent record de... Ray Allen (269). Ce record, il le portera à 402 en 2016, ce qui fera dire à ce dernier qu'il est "en passe d'être le meilleur shooter de tous les temps".

Depuis 2014, sous les ordres de Steve Kerr, le succès est éclatant, avec un premier titre de champion en 2015, auréolé d'un premier trophée de MVP conservé à l'unanimité l'année suivante. Mais les Cavaliers de LeBron James prennent leur revanche en finale.

Avec Kevin Durant à ses côtés, il remporte deux autres bagues en 2017 et en 2018, mais manque le triplé, après une cinquième finale consécutive plombée par les graves blessures de "KD" et Klay Thompson avec lequel il forme les "splash brothers".

Les mois suivants, Curry broie du noir, se fracture la main gauche et Golden State sombre. Au plus fort de la pandémie, il brille par son activisme, en faveur de "Black Lives Matter" et des droits des femmes.

Il revient plus fort en 2020-2021, réussissant une saison à 32 points de moyenne, la meilleure de sa carrière.

Non content de s'être approprié le record historique de paniers à trois points, le N.30 des Warriors aura "révolutionné la façon de jouer", estime Reggie Miller, 3e meilleur marqueur de l'histoire à longue distance.

Sous son ère, la banderille à trois points est en effet devenue l'arme N.1 de nombreuses équipes.

"Tout le monde veut shooter comme Stephen Curry, comme tout le monde voulait être Michael Jordan. C'est la même quête de l'excellence absolue", abonde l'ancien entraîneur français Jacques Monclar, interrogé par l'AFP.

"Il y a de la joie dans son jeu, du plaisir, un côté coquin... et avec son physique (1,88 m, 84 kg), il rend le basket accessible."

**SOCIÉTÉ SUD AFRICA EUROPE «SARL»**  
 Société à responsabilité limitée Au capital : 1.500.000,00 Dirhams  
 Siège social : 245, RIAD II EL ALIA MOHAMMEDIA  
 RC N° : 8273- IF 40114921 – TP 39560585 – ICE.000049971000053  
 Par délibération de l'AGE en date du 14/09/2021, il a été décidé ce qui suit :  
 1- Cession des parts sociales -MR. AZHAR MOHAMMED né le 01/10/1996 à Casablanca, titulaire de CIN n° BJ 72404 cède sept cents parts sociales (700) parts à Mr. AZHAR MOHAMMED né le 15/12/1967, titulaire de CIN n° T13681 qui accepte sept cents parts (700) parts sociales de (100) cent dirhams chacune lui appartenant dans la société SUD AFRICA EUROPE (SARL).  
 2- Démission du gérant unique et nomination d'un nouveau gérant unique.  
 Démission du gérant unique de la société : Mr. AZHAR MOHAMMED et nomination d'un nouveau gérant unique de la société : Mr. AZHAR EL MOSTAFA  
 2- Modification et mise à jour des statuts  
 Le dépôt légal a été effectué au secrétariat greffe du tribunal de première instance de Mohammedia, le 29-09-2021, sous le n° 2271.  
**N° 10 102/PA**

**ITISSALAT AL-MAGHRIB DIRECTION REGIONALE D'AGADIR**  
 AVIS  
 DE CONSULTATION  
 Le Directeur Régional d'Issalat Al Maghrib Agadir recevra jusqu'au Vendredi 07 Janvier 2022 à 16 heures dernier délai, au bureau d'ordre de la Division Administrative et Financière, sise Avenue Hassan 1er, les offres relatives à : Consultation Ouverte N°64/DRA/2021/PR592643  
 « Fourniture, installation et mise en service du système de la vidéosurveillance dans les Agences commerciales et les sites administratifs relevant de la DR Agadir »  
 Le cautionnement provi-

soire est fixé à : 10 000,00 (Dix mille dirhams)  
 Les conditions de soumission ainsi que les modalités de participation sont consignées dans le cahier des charges.  
 Les cahiers des charges sont disponibles à la Direction Régionale /Division Administrative et Financière/Service Achats et Logistique sise Avenue Hassan 1er Agadir.  
 Tél : 05 28 22 30 40 / Fax : 05 28 22 14 14.  
 L'examen des offres administratives et techniques en séance non publique.  
 Les soumissionnaires retenus seront invités, par écrit pour assister à l'ouverture des plis financiers, en séance publique  
**N° 11 135/PA**

Royaume du Maroc  
 Ministère de l'Intérieur  
 Wilaya Région Rabat-Salé-Kenitra  
 Province de Kenitra  
 Cercle Benmansour  
 Caidat Mograne  
 Commune de Mograne  
**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
 N° 01/2021  
 Le Lundi 10 Janvier 2022, à 11h00 du matin, il sera procédé dans le bureau du président de la Commune de Mograne à l'ouverture des plis, relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix n° 01/2021, concernant : « Location souk hebdomadaire "Khémiss Mograne", année 2022, Commune Mograne». Le dossier d'appel d'offre peut être retiré du bureau marchés de la commune, il peut également télécharger à partir du portail des marchés publics [www.marchés publics.gov.ma](http://www.marchés publics.gov.ma)  
 • Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente Mille dirhams (30.000,00 Dhs).  
 • L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Deux Cent Quatre Vingt cinq Mille dirhams (285.000,00 Dhs).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles

25,27, 29 et 31 du décret n° : 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :  
 - Soit envoyé, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité.  
 - Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre de la Commune de Mograne.  
 - Soit transmettre leurs plis par voie électronique.  
 - Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.  
 Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 3, du règlement de consultation.  
**N° 11 136/PA**

**AS SOLUTIONS SARL**  
 Aux termes d'un acte sous seing privé formant les statuts d'une société datée du 29/10/2021, les associés décident la constitution d'une société SARL dont les caractéristiques sont : forme juridique : société à responsabilité limitée (SARL),  
 Objet : importation exportation et négoce, ainsi que toutes opérations et transactions commerciales, industrielles, artisanales, agricoles, mobilières ou immobilières participant au développement financières de la société.  
 Dénomination: AS SOLUTIONS SARL.  
 Siège social: Casablanca, 10 rue liberté étage 3 Apt 5.  
 Durée : 99 ans.  
 Capital social : 1000 parts sociales à 100,00 dh chacune, soit 100 000,00 dirhams divisés entre M. HAZEB Amine dont CIN N°BJ398125 et MME NAJM Soukaina dont CINN°BJ404982, dont les Apports en dh 50 000,00 dh à chacun.  
 Gérance : les associés décident de nommer en dehors des statuts Mme ERGAIBI Rabia dont CINN°BJ198261, gérante pour une durée de trois ans.  
 Le dépôt légal a été effectué au tribunal de commerce de Casa 29/11/2021 dont RCN°524075.  
**N° 11 137/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE DE MEDJOUNA**  
**COMMUNE DE SIDI HAJJAJ OUED HASSAR**  
**DIRECTION DES SERVICES COMMUNAUX**  
**SERVICE REGIE COMMUNALE**

**AVIS RECTIFICATIF DE L' APPEL D'OFFRES**  
**OUVERT N° 03/2021/CSHOH**

Nous portons à la connaissance des concurrents que l'appel d'offres ouvert N°03/2021/CSHOH relatif à « Etude et suivi des travaux d'Alimentation d'Eau Potable des divers Douars par Branchement Individuel relevant de la Commune Sidi hajjaj Oued Hassar – Province Medlouna », qui avait paru dans le journal « LIBERATION » en date du 06/12/2021 sous N° 9483 et au journal « الاتحاد الشرفي » en date du 06/12/2021 sous N° 13.010 a connu des modifications suivantes:

- 1- La date d'ouverture des plis a été fixé en date du 28/12/2021 à 12h00.
- 2- Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de **8000.00 dirhams (Huit mille dirhams) et au lieu de 5000.00dh (Cinq mille dirhams).**
- 3- L'estimation du coût des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **396 000.00Dh TTC (Trois cent quatre-vingt-seize mille Dirhams TTC) au lieu de 204000.00 dirhams (deux cent quatre mille dirhams).**
- 4- Le cahier des prescriptions spéciales a été modifié.

Le nouveau dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service marchés de la Commune de Sidi Hajjaj Oued Hassar il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics : [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
**N°11 134/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**MINISTÈRE DE L'INTERIEUR**  
**PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA**  
**CONSEIL PROVINCIAL**  
**DGS/DDE/SM**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT**  
**AAO N° 36/2021/BP**

**Le 25/01/2022 à 11 heure**, il sera procédé dans les bureaux du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna.(Salle de réunion)à l'ouverture des plis relatif à l'appel d'offres sur offres de prix :

❖ **TRAVAUX DE CREATION D'UNE ZONE D'ACTIVITE DE L'ARTISANAT A LA CT ATTAOUIA (1 ERE TRANCHE)**  
**PROVINCE EL KELAA DES SRAGHNA**

le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : **140 000.00 DHS (Cent quarante Mille Dhs).**  
 - l'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de : **7.101.786.00 dhs (Sept million cent et un mille sept cent quatre-vingt-six dhs )**

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du service des marchés du conseil provincial d'El Kelaâ des Sraghna. Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'Etat [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma).  
 Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29 et 31 du décret n° 2-12-349 relatif aux marchés publics.  
 Les concurrents peuvent :

- 1-soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau d'ordre du conseil provincial d' El kelaâ des Sraghna
- 2-soit les envoyer, par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau d'ordre du conseil provincial d' El kelaâ des Sraghna.
- 3-soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.
- 4- Soit les envoyer par voie électronique conformément à la disposition de l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n° 20-14 du 8 kaada 1435(04/09/2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

**1/Pour les entreprises installées au Maroc**

Les concurrents doivent produire une copie certifiée conforme du certificat de qualification et de classification suivant le secteur, l'activité et la classe minimale et les qualifications ci-après :-

Secteur	Classe	Qualification exigées
C	3	C1-C3
B	3	B4-B6-B11

Les concurrents non installés au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu par l'article 9 règlement de la consultation  
**N°11 132/PA**

**ROYAUME DU MAROC**  
**OFFICE NATIONAL DE L'ELECTRICITE ET DE L'EAU POTABLE (ONEE)**  
 Branche Eau  
**DIRECTION REGIONALE DU NORD**  
**Assainissement liquide du pôle urbain KSAR SGHIR/KSAR MAJAZ.**  
**Lot 3: STATION D'EPURATION**  
**(Marché de conception et réalisation)**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL N° 111DR9/C/D/2021à Lot unique**  
**Séance publique**  
**Avis Report 2**

Il est porté à la connaissance des Sociétés intéressées par l'appel d'offres cité en dessus, que la séance publique d'ouverture des plis aura lieu **le Mercredi 02 Février 2022 à Dix (10) heures du matin (heure locale) au lieu du Mercredi 05Janvier 2022à Dix (10) heures du matin(heure locale)**, à la Direction Régional du Nord de l'ONEE- Branche Eau, sise à 6, Rue Melilla, Castilla, à Tanger  
**N°11 133/PC**

**FIDCONSEIL SARL AU**  
61, AVENUE LALLA  
YACOUT N°85 ETG 2  
CASABLANCA  
« M.L.M.B. SARL AU »  
CONSTITUTION  
RC N°525627

Aux termes d'un acte S.S.P. en date à Casablanca, 30/11/2021 a été formée une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : « M.L.M.B SARL AU »  
Objet : Négoce, import et export. Commerce de couvertures, draps, tapis  
Siège social : CENTRE RIAD, 61, AVENUE LALLA YACOUT ET MUSTAPHA EL MAANI N°69 ETAGE 2 CASABLANCA.  
Durée : 99 ans.

Capital social: 100 000,00 Dhs (Cent Mille dirhams) divisé en 1000 parts sociales de cent dhs chacune, entièrement libérées.

Mr DOUCH ABDELLAH : 1000 Parts sociales  
TOTAL : 1000 Parts sociales

Gérance : Mr DOUCH ABDELLAH, gérant unique pour une durée indéterminée.

La société sera valablement engagée vis à vis de tous autres tiers par la signature du gérant unique ci-dessus nommé.

Bénéfices : Après prélèvement de 5% pour la réserve, le surplus sera affecté suivant la décision des associés.

Dépôts : le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal commercial de Casablanca le 14 Décembre 2021, sous le N° 804247. RC sous le n°525627

N° 11 140/PA

**RESIDENCE IBN ZOHR**  
249, résidence Normandie  
Bd Chefchaoui Etg 5  
Appt 36Ain Sebaa  
Casablanca  
CONSTITUTION

Par un acte sous seing privé en date du 27/10/2021, M. KARKOUBI Mohammed et Mme MOUSSIM Essalha ont établi les statuts d'une sarl dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

1- Dénomination : RESIDENCE IBN ZOHR  
2- OBJET SOCIAL : PROMOTION IMMOBILIERE  
3- Siège social : 249, résidence Normandie Bd Chefchaoui Etg 5 Appt 36Ain Sebaa Casablanca  
4- Capital social : 6 000 000,00 Dh libéré à concurrence du quart et réparti 3 000 000,00 dh chacun  
5- Gérance : KARKOUBI MOHAMMED ET MOUSSIM ESSALHA sont nommés gérants pour une durée illimitée et ce, à l'effet d'agir séparément

Les documents juridiques relatifs à cette constitution ont été déposés via le centre régional d'investissement, auprès du secrétariat de Greffe du Tribunal de commerce de Casablanca en date du 13/12/2021 sous le numéro 804113

Pour extrait et mention KARKOUBI MOHAMMED  
Gérant

N° 11 141/PA

**CONSTITUTION RIF-SOLUTION**  
Aux termes d'un acte S.S.P. en date du 28/10/2021 à Al-Hoceima, il a été constituée une société (s.a.r.l./au) dont les caractéristiques sont:

DENOMINATION : "RIF-SOLUTIONS.A.R.L/AU"  
OBJET SOCIAL : -Entrepreneur de travaux divers ou construction  
SIEGE SOCIAL : 2ème étage cerclébniouaryaghel-nekkourAl-Hoceima.

DUREE : 99 ans.  
CAPITAL SOCIAL : Cent mille dirhams (100.000,00 dh)  
EXERCICE SOCIAL : L'exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre de chaque exercice.

GERANCE : Mme.EL MOUSSAOUI Chafia, gérante.  
DEPOT LEGAL : Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de première instance d'Al-Hoceima le 29/11/2021 sous le N° RC analytique 3551.

N° 11 142/PA

**PERFECT GESTION**  
Conseil fiscal et juridique  
JUST-IN COMPAGNY SARL AU  
ADDRESS: 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 CASABLANCA  
CAPITAL SOCIAL: 100 000,00 DHS (Cent mille dhs)

Aux termes d'un acte s.s.p en date du 06/12/2021, il a été constituée les ci-après nommes une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :

Dénomination : JUST-IN COMPAGNY SARL AU  
Siège social : 10 RUE LIBERTE 3 ETG APPRT N°5 Casablanca.  
• Objet : Négoce, Importation

Durée : 99 ans.  
Capital social : 100 000,00 dhs devise en 1000 parts de 100 dhs chacun souscrites en totalité et entièrement libérées par une seule personne physique à savoir :

Mme. KOLCZ JUSTYNA ANNA : 100.000,00 DHS  
-Gérance : la société est gérée et administrée par Mme. KOLCZ JUSTYNA ANNA

-Dépôt légal a été effectuée au tribunal de commerce de Casablanca sous n°804465

N° 11 143/PA

**ROYAUME DU MAROC ENTRAIDE NATIONALE ASSOCIATION MUSULMANE DE BIENFAISANCE ETABLISSEMENT DE PROTECTION SOCIALE MAISON D'ENFANTS SAFI**

AUTORISATION N°09/311 DU 19/03/2015  
Avis d'appel d'offres  
Le 12/01/2022 à 16h. Il sera procédé à la salle de réunion de l'établissement de Protection Sociale Maison Des enfants Safi à l'ouverture des plis relatifs A l'appel d'offres sur offres de prix pour les marchés al-

lots :

Lot n°1 : Fourniture de pains cuits, croissant et gâteaux, Prix : 215 000,00 Dhs- Cauton provisoire : 5 000,00 Dhs. Lot n°2: Fourniture des denrées alimentaires et produits sanitaires, Prix: 427 696,75 Dhs- Cauton provisoire : 10 000,00 Dhs. Lot n°3 : Fourniture de viandes rouges, de volailles et œufs, Prix: 341 000,00 Dhs - Cauton provisoire : 5 000,00 Dhs. Lot n°4: Fournitures de poissons frais, Prix: 59 100,00Dhs - Cauton provisoire : 2 000,00Dhs.

Le dossier d'appel d'offre peut être retiré au siège de l'administration de Maison d'enfants, avenue Chahid Mohamed Boullif, sidi Abdelkrim à Safi.

Les concurrents peuvent : Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau de l'économiste. Soit les renvoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité. Soit les remettre au président de la commission

d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Chaque Lot doit contenir un pli cacheté et fermé contenant : Un pli cacheté contenant le Dossier administratif et technique. Un pli cacheté contenant l'offre Financier.

Le contenu, ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux exigences générales décret n° 2.12.349 du 08Joumada I 1434 (20Mars 2013) relatif aux Marchés publics. Pour tout autre renseignement contacter le téléphone: 05.24.66.85.08 Ou 06.62.03.44.86.

N° 11 144/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
DE L'INTERIEUR  
PROVINCE  
DE REHAMNA  
COMMUNE  
DE BENGUERIR  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT

N°01/2022/CBG  
Le 10/01/2022 à 11.00 heures sera procédé, au siège de la Commune de Benguerir à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour:

ACHAT DE CARBURANTS ET LUBRIFIANTS AU PROFIT DE LA COMMUNE DE BENGUERIR  
Le dossier d'appel d'offre peut être retiré auprès du bureau des marchés, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de l'état. www.marchespublics.gov.ma

\*Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de 30.000,00DHS (trente mille dirhams)

\*L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De1.484.980,96 dhs (un million quatre cent quatre-vingt-quatre mille neuf cent quatre-vingt-dix dirhams quatre-vingt-seize centimes).

\*Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des

dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29,31 du décret N° 2-12-349 relatif aux marchés publics. Les concurrents peuvent :

- Soit envoyer leurs plis par courrier recommandé avec accusé de réception, au bureau précité.

- Soit les déposer par voie électronique dans le portail des marchés publics.

- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.

- Soit les remettre au président(e) de la commission d'appel d'offre au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

\*Les échantillons exigés par le dossier d'appel d'offres doivent être déposés dans le PARC de la commune avant 16h00 heures le 07/01/2022 heure limite de dépôt des échantillons.

\*Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article N°4 du règlement de consultation

N° 11 145/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE DE KHENIFRA  
CONSEIL PROVINCIAL

## PROGRAMME PREVISIONNEL COMPLEMENTAIRE

ANNEE BUDGETAIRE 2021

Le programme prévisionnel complémentaire des marchés que le Président du conseil provincial de Khénifra, envisage de lancer pour l'année budgétaire 2021 est le suivant :

### TRAVAUX

Secteur	Objet des travaux	Lieux d'exécution	Mode de passation	Période prévue pour le lancement	Coordonnées du service concerné	Marchés réservés à la PME, aux coopératives, aux unions de coopératives et à l'auto-entrepreneur
Location	- Location de matériel de transport et engins : Location de 24 camions citernes de 61 de qualité alimentaire avec conducteurs pour l'approvisionnement en eau potable des populations rurales touchées par la pénurie d'eau potable	Province de Khénifra	Appel d'offres ouvert	Novembre-Décembre 2021	Service des marchés / DBM	NON

N°11 138/PA

**ROYAUME DU MAROC**  
MINISTERE DE LA SANTE ET DE LA PROTECTION SOCIALE  
DIRECTION REGIONALE MARRAKECH SAFI  
DELEGATION EL KALAA DES SRAGHNAS



المملكة المغربية  
وزارة الصحة والعمل الاجتماعي  
المنطقة الجهوية مراكش آسفي  
المنطقة الإقليمية لقطاع السراغنة

### Avis d'appel d'offres Ouvert N°01/2022

Le VENDREDI 14 JANVIER 2022 à 10H00, il sera procédé à la salle des réunions, au siège de la délégation du Ministère de la santé à la province D'EL KALAA DES SRAGHNA à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix selon le tableau suivant :

N° A.O	Objet d'appel d'offre	Cauton Provisoire (Dhs)	Qualification et Classification exigés	L'estimation du cout des prestations en Dh (TTC)	Heure
01/2022	DIAGNOSTIC , ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'ACHEVEMENT DE L'HOPITAL ESSALAMA EL KALAA DES SRAGHNA	12 000,00 DH ( DOUZE MILLE DIRHAMS	D14-D15-D16-D18	SIX CENT MILLE DIRHAMS (600 000,00 dhs)	10 heures

Les dossiers des appels d'offres peuvent être retirés du service des marchés de la délégation du Ministère de la santé à la province D'EL KALAA DES SRAGHNA, ils peuvent également être téléchargés à partir du portail des marchés publics [www.marchespublics.gov.ma](http://www.marchespublics.gov.ma)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret N° 2-12-349 du 8 Joumada I 1434 (20/03/2013) relatif aux marchés publics. Et en application des dispositions de l'article 31 du décret n° 2.12.349 susvisé, et les dispositions de la décision n° 20.14 du ministre de l'Economie et des Finances, du 04/09/2014, relative à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics

Les concurrents peuvent :

- ⇒ Soit envoyer leurs dossiers par voie électronique ;
- ⇒ Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au Service précité ;
- ⇒ Soit déposer contre récépissé leurs plis au Service de sous ordonnancement de la délégation du ministère de la Santé d'EL KALAA SRAGHNA.
- ⇒ Soit les remettre au Président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis ;

La visite des lieux aura lieu le JEUDI 30/12/2021 à 10:00 Heures à l'hôpital ESSALAMA D'EL KALAA DES SRAGHNA (présence aux locaux de la délégation provinciale à EL KALAA DES SRAGHNA)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 9 du règlement de consultation.

Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique tel que prévu au règlement de consultation.

N°11 139/PA



«SMART NASRI IMPORT EXPORT » SARL AU CAPITAL DE DIX MILLE (10.000,00) DIRHAMS  
SIÈGE SOCIAL : DEM RUE E N°25 OUIDJA R.C : 30675 IF : 20735752 DISSOLUTION ANTICIPÉE

Au terme du PV de l'AGE en date du 30/11/2021, de la société «SMART NASRI IMPORT EXPORT » SARL, il a été décidé ce qui suit :  
- La dissolution anticipée de la société, vu que la société n'a exercé aucune activité.

- La nomination de Monsieur NASRI EL Mahdi liquidateur pour la société.  
- Le siège de liquidation est fixé à DEM RUE E N°25 OUIDJA.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce d'OUIDJA le 13/12/2021 sous le N° 4248.

**N° 11 151/PA**

« COMEPAR » SARL AU SOCIÉTÉ A RESPONSABILITÉ LIMITÉE AU CAPITAL DE : 100.000,00 DH  
SIEGE SOCIAL : N°28 rue Amyot Hay arsallane Hay Mohammadi, Casablanca.

En date du 19/10/2020, l'associé unique de la société dite come par Sarl au Décide de faire élargir l'objet de la société comme suit :  
- L'importation et distribution des produits cosmétiques d'hygiène corporelle et des

Dispositifs médicaux :  
- de modifier l'article 03 des statuts.

- mise à jour des statuts.  
Le dépôt légal a été effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Casablanca en date du 15/12/2021 sous N° 804483.

**N° 11 152/PA**

Société «TOUHA CONSTRUCTION»  
• Dénomination : «TOUHA CONSTRUCTION»

• Forme juridique : « SARL AU »  
• Objet: IMMEUBLES, PROMOTEUR IMMOBILIER.

• Siège social : Hay El Qods Rue 6 N°45 Rdc Sidi Bernoussi – Casablanca

• Durée : 99 ans  
Capital social : 100.000,00 DHS (Cent Mille Dirhams) divisé en 1000 parts sociales de 100 Dhs chacune, réparties comme suit :

• TIFAHI Abdelohad : 1000 parts.

• Gérance : TIFAHI Abdelohad.

• Dépôt légal est effectué auprès Tribunal de Commerce à Casablanca, le 15/12/2021 Sous le RC N° : 525563.

**N° 11 153/PA**

CASA PALETTE SARL AU TRANSFERT DU SIEGE SOCIAL à MOHAMMEDIA

Le procès verbal de la décision de l'associé unique en date du 05/11/2021, de la société « CASA PALETTE SARL AU » au capi-

tal social de 100 000,00 dhs, inscrits au Registre de Commerce de Casablanca sous N°424907, sise à Casablanca, ANGLE BD OMAR KHAYAM & RUE AL BANAFSAJ BAT B APPT N°4 ETG 1 BEAUSEJOUR a décidé ce qui suit :

- Transfert du siège social de la société :

Du : ANGLE BD OMAR KHAYAM & RUE AL BANAFSAJ BAT B APPT N°4 ETG 1 BEAUSEJOUR Casablanca

Au : DOUAR OULED SIDI ALI OUARKOU CHELLALATE, Mohammedia.

- Mise à jour des statuts.

Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de premier Instance de MOHAMMEDIA, le 13/12/2021 sous le N°29421 du Registre de Commerce.

**N° 11 154/PA**

Royaume du Maroc Société Nationale de Radiodiffusion et de Télévision

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT

N° 58AOM/SNRT/2021 N° 18/01/2022a 11:00 heures , il sera procédé dans les bureaux de la SNRT, 1 Rue EL Brihi Rabat au 4ème étage, salle des réunions au bâtiment, sis à Angle rues Youssef Ibn Tachfine et Assafi, Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix pour :La fourniture et la mise en service de deux unités mobiles pré-câ-

blées de contribution des signaux audio/vidéo par satellite (DSNG) pour les besoins de la SNRT Les prospectus et les documents techniques exigés par l'article 17 du règlement de la consultation doivent être déposés au secrétariat de la direction des achats SNRT(2ème étage) au plus tard le 17/01/2022 à 16 Heures, délai de rigueur.

• Le dossier d'appel d'offres peut être retiré gratuitement :

• Au Secrétariat de la Direction des Achats de la SNRT (2ème étage).

• Par téléchargement gra-

tuit sur le portail de dématérialisation des appels d'offres de la SNRT <https://ao.snrt.ma/> et le portail marocain des marchés publics <https://www.marchespublics.gov.ma/pmmp/>

• Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de :100 000 DHS

• L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à : 8 335 338,00 DHS TTC

• Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions du règlement de

consultation. Les concurrents peuvent :

- Soit déposer contre récépissé leurs plis au secrétariat de la direction des achats de la SNRT

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

• Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 4 du règlement de la consultation.

**N° 11 155/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 20/2021/BP/PAZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public quela séance de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°20/2021/BP/PAZ relatif à :

Travaux d'achèvement ouverture des pistes reliant la RR 302 et douars Bougal et Bougal Aguerd à la CT Ait Bououlli, Province d'Azilal

Est reporté pour le 20janvier2022à 10 H au lieu du 23Décembre 2021 à 10 heures.

**N°11 146/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 39/2021/BP/PAZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public quela séance de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°39/2021/BP/PAZ relatif à :

- Adduction en eau potable des douars Ait Abd Allah , Ait Dbou et Ait Malk à la CT Sidi Yaacoub, province d'Azilal

Adduction en eau potable des douars Iglil et Tassil à la CT Ait Tamtil, province d'Azilal

- Adduction en eau potable des douars Tamgounssi et Askanfou à la CT Ait Oumdiiss, province d'Azilal

Est reporté pour le 20janvier2022à 11 H au lieu du 22Décembre 2021 à 10 heures.

**N°11 147/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT ET RECTIFICATIF  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 40/2021/BP/PAZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public que l'appel d'offres ouvert n°40/2021/BP/PAZ relatif à :

\* Travaux d'ouverture et aménagement de la piste reliant douars Ighral et Inchrif à la C.T Anergui, Province d'Azilal

Est rectifié comme suit :

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : quinze Mille Dirhams (15.000,00 DH).

Et la séance de l'ouverture des plis est reporté pour le 20janvier2022à 10 H au lieu du 21Décembre 2021 à 10 heures.

**N°11 148/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE DU PRÉSCOLAIRE ET DES SPORTS  
ACADEMIE REGIONALE D'ÉDUCATION ET DE FORMATION DRRAA-TAFILALTE  
DIRECTION PROVINCIALE D'OUARZAZATE  
SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES  
BUREAU DES MARCHES

### AVIS RECTIFICATIF

Il est porté à la connaissance des concurrents que l'estimation des coûts des prestations relatives aux appels d'offres ouverts n° : 68/INV/2021 et 69/INV/2021, publiés dans le journal Libération n° : 9484 du 07/12/2021, page 17, ont été modifiées comme suit :

- Estimation des coûts de prestations relative à l'AOO N° 68/INV/2021 : **120 000,00dhs (Cent Vingt mille dirhams).**
- Estimation des coûts de prestations relative à l'AOO N° 69/INV/2021 : **96 000,00 dhs (Quatre-Vingt Seize Mille dirhams).**

Le reste sans modification.

**N°11 150/PA**

ROYAUME DU MAROC  
MINISTRE DE L'INTERIEUR  
PROVINCE D'AZILAL  
CONSEIL PROVINCIAL D'AZILAL

AVIS DE REPORT  
DE L'APPEL D'OFFRES OUVERT  
N° 41/2021/BP/PAZ

Le Président du conseil Provincial d'Azilal annonce au public quela séance de l'ouverture des plis de l'appel d'offres ouvert n°41/2021/BP/PAZ relatif à :

- Adduction en eau potable des douars takhouminite (Taghroute), talioinine à la CT Ait Majden, Province d'Azilal.

- Adduction en eau potable du douar ighier Nait hssaine, Taghya, talan Lahlou, Ait Boulmane, Timansourine, Et Talghoumte à la CT Ouaoula, Province d'Azilal.

- Adduction en eau potable des douars Imzouarene, Tagdamete, Ait Jaa, Tighirte, ighrame et Dawighile à la CT Tifni, Province d'Azilal.

- Creusement forage pour adduction en eau potable du douar Timzite à la CT Imilil, Province d'Azilal.

Est reporté pour le 20janvier2022à 11 H au lieu du 21Décembre 2021 à 11 heures.

**N°11 149/PA**

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Essaouira  
Cercle d'Ait Daoud  
Caïdat de Bizdad  
C.T de :SIDI GHANEM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°05/2021

Le 2022/01/10 à 10 Heures  
30 min du matin , il sera  
procédé dans le siège de la  
commune de Sidi Ghanem  
à l'ouverture des plis relatifs  
à l'appel d'offres sur  
offre de prix relatif au :  
Location des stations de  
sok hebdomadaire Had  
Sidi Ghanem pour y compris  
les jours des moussem,  
pendant la durée à  
compté de 10 janvier 2022  
au 31 décembre 2022.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré à l'agence  
des recettes ou au service  
des marchés publics de la  
commune de Sidi Ghanem  
Province d'Essaouira et  
aussi vous pouvez le déplacer  
électroniquement de la  
page Web : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma) .

- La caution provisoire limitée  
à dix mille dirhams(10.000,00 dh)  
pour le sok hebdomadaire  
Had Sidi Ghanem déposée à  
la Perception de Tamanar ,  
l'estimation administratif  
d'affermage des stations du  
sok hebdomadaire had  
sidi ghanem pour la période  
allant du 10 janvier

2022 au 31 décembre 2022  
est à la somme de Soixante  
quatre mille huit cent  
dirhams ( 64.800,00 dh ),pour  
y compris les jours des  
moussesms.

Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27,29 du décret  
n°2-12-349 du 8 jourmada I  
1434 (20 Mars 2013) Relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre  
récépissé leurs plis dans le  
Bureau d'ordre de la  
commune rurale de Sidi  
Ghanem Province d'Essaouira.

- Soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au bureau  
précité.

- Soit les transmettre par  
voie électronique via le portail  
des marchés publics ,et  
ce avant la date d'ouverture  
des plis.

- Soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance avant l'ouverture  
des plis.

- Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 3 du règlement  
de la consultation .

N° 11 157/PA

Royaume du Maroc  
Ministère de l'Intérieur  
Province d'Essaouira

Cercle d'Ait Daoud  
Caïdat de Bizdad  
C.T de :SIDI GHANEM  
AVIS D'APPEL  
D'OFFRES OUVERT  
N°06 /2021

Le 10/01/2022 à 12 heures  
du matin , il sera procédé  
dans le siège de la  
commune sidi ghanem à  
l'ouverture des plis relatifs à  
l'appel d'offres sur offre de  
prix relatifs au :  
Location d'Abattoir de sok  
hebdomadaire Had Sidi  
Ghanem pour y compris les  
jours des moussesms, pendant  
la durée à compté de  
10 janvier 2022 au 31  
décembre 2022.

Le dossier d'appel d'offres  
peut être retiré à l'agence  
des recettes ou au services  
des marchés publics de la  
commune de Sidi Ghanem  
Province d'Essaouira et  
aussi vous pouvez le déplacer  
électroniquement de la  
page Web : [www.marches-publics.gov.ma](http://www.marches-publics.gov.ma) .

- La caution provisoire limitée  
à cinq mille dirhams(5.000,00 dh)  
pour l'Abattoir du sok  
hebdomadaire Had Sidi  
Ghanem déposée à la  
Perception de Tamanar ,  
l'estimation administratif  
d'affermage d'Abattoir du  
sok hebdomadaire pour la  
période allant du 10 janvier  
2022 au 31 décembre 2022  
est à la somme de Vingt  
huit mille huit cent dirhams  
(28.800,00 dh ),pour y com-

pris les jours des moussem.

Le contenu ainsi que la  
présentation des dossiers des  
concurrents doivent être  
conformes aux dispositions  
des articles 27,29 du décret  
n°2-12-349 du 8 jourmada I  
1434 (20 Mars 2013) Relatif  
aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :  
- Soit déposer contre récé-

pissé leurs plis dans le  
Bureau d'ordre de la  
commune rurale de Sidi  
Ghanem Province d'Essaouira.

- Soit les envoyer par  
courrier recommandé avec  
accusé de réception au bureau  
précité.

- Soit les transmettre par  
voie électronique via le  
portail des marchés publics ,et

ce avant la date d'ouverture  
des plis.

- Soit les remettre au  
président de la commission  
d'appel d'offres au début  
de la séance avant l'ouverture  
des plis.

Les pièces justificatives à  
fournir sont celles prévues  
par l'article 3 du règlement  
de la consultation .

N° 11 158/PA

اعلان

المملكة المغربية  
وزارة الداخلية  
اقليم فجيوج  
جماعة تالسينت

يعلم رئيس المجلس الجماعي لجماعة تالسينت ان الجماعة ستعظم يوم الجمعة 31 دجنبر 2021 على الساعة التاسعة صباحا بمقر الجماعة امتحانات الكفاءة المهنية برسم سنة 2021 لولوج درجة متصرف لوزارة الداخلية السلم 11 لفائدة الموظفين التابعين للجماعة والمرتبين في درجة متصرف مساعد لوزارة الداخلية والمتوفرين على ست (6) سنوات من الخدمة الفعلية بهذه الصفة الى غاية 31 دجنبر 2021

عدد المناصب الممتحن بشأنها محدد في منصب واحد (1)

تودع طلبات الترشيح لاجتياز الامتحانات المذكورة أعلاه بمصلحة الموارد البشرية بالجماعة قبل يوم 30 دجنبر 2021 على الساعة الرابعة بعد الزوال.

يشتمل الامتحان على اختبار كتابي يضمن تحرير موضوع ذي طابع مهني لمدة ثلاث (3) ساعات

تضاف الى نقطة الاختبار الكتابي نقطة عديدة تطابق معدل النقطة الممنوحة للمرشح برسم السنوات الست الاخيرة

N°11 156/PA

Sur vos petits écrans



07:00 : Lecture du  
Saint Coran  
07:10 : Tinoubka  
07:40 : Arrouad  
08:35 : Amoudou  
09:30 : Chouk Sedra Ep 60  
10:15 : Lmoudir Laam Ep25  
10:30 : Lmoudir Laam Ep26  
10:45 : Oussrati Ep 50  
11:40 : Bangalow Ep3  
12:10 : Supermarket Ep 25  
12:30 : Supermarket Ep 26  
12:50 : JT Addahira  
13:29 : Prière du vendredi  
14:00 : Rdat L'walida  
Saison 2 Ep 5  
14:30 : JT en Amazigh  
14:50 : JT en Espagnol  
15:10 : Fi dilali Al Islam  
15:30 : Alouan Mina  
Al Madih  
16:00 : Ya rab  
16:10 : Yassaalounaka  
16:55 : Rihlat Al Khat  
Al Maghrebi  
18:00 : Lmoudir Laam Ep 27  
18:15 : Lmoudir Laam Ep 28  
18:30 : JT en Français  
18:50 : Babou Aâla Babi Ep 24  
18:55 : Babou Aâla Babi Ep 25  
19:00 : Quotidienne Bghit  
Namchi Baid Capsule 6  
19:10 : Bangalow Ep4  
19:50 : Super Market Ep 27  
20:10 : Super Market Ep 28  
20:30 : JT Principal  
21:30 : Cinéma Dakkat  
Al Kadar  
23:00 : Chachat  
23:30 : Dernier bulletin  
d'information  
23:50 : Marjana Ep4  
00:50 : Amakine fi Dakira  
01:50 : Amoudou  
02:30 : Lmoudir Laam Ep 27  
02:50 : Lmoudir Laam Ep 28  
03:10 : Rdat L'walida  
Saison 2Ep 5  
03:40 : Chouk Sedra Ep 60  
04:30 : Tinoubka  
04:50 : Arrouad  
06:00 : Amoudou



05:55:00 : RELIGIEUX : Coran avec  
laureats mawahib tajwid al qor'an  
06:00:00 : CHHHWAT BLADI  
06:30:00 : SABAHIYAT 2M  
07:20:00 : KIF AL HAL  
07:40:00 : SOUQ DLALA  
08:30:00 : AL MILAF  
09:30:00 : BAB LBHAR  
10:05:00 : CHHHIWA MA3A CHOU-  
MICHHA  
10:10:00 : BAYNA NARAYNE  
10:50:00 : KIF AL HAL  
11:00:00 : SABAHIYAT 2M  
12:00:00 : HAY AL BAHJA  
12:35:00 : BULLETIN METEO  
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR  
13:15:00 : MOUJAZ RIYADI  
13:25:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU  
VENDREDI  
14:05:00 : LAHN AL HAYAT  
14:55:00 : NEWS : ECO NEWS  
15:00:00 : JOURNAL AMAZIGH  
15:10:00 : FORTSA TANYA  
16:25:00 : BAB LBHAR  
16:55:00 : MAGAZINE  
17:25:00 : MAGAZINE  
17:35:00 : BGHIT NAARAF  
17:45:00 : DESSIN ANIME : ZIG &  
SHARKO  
18:00:00 : CHHHIWA MA3A CHOU-  
MICHHA  
18:10:00 : MAGAZINE : POP UP  
18:20:00 : FEUILLETON : LOUSBAT  
AL QADAR  
19:05:00 : MAGAZINE  
19:15:00 : MAGAZINE : CAPSULE  
ZOUR BLADEK  
19:25:00 : AL WAD  
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR  
20:45:00 : QUE DU SPORT  
20:50:00 : BULLETIN METEO  
20:55:00 : NEWS : ECO NEWS  
21:10:00 : BULLETIN METEO  
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA  
21:50:00 : MAGAZINE : RACHID  
SHOW  
23:10:00 : FEUILLETON : AL IRT  
00:00:00 : LAHN AL HAYAT  
00:45:00 : AL WAD  
01:30:00 : MAGAZINE : CHKOUN  
YISTATMAR FMACHROU3I  
02:50:00 : DISQUE HYATI  
03:35:00 : MAGAZINE  
04:10:00 : LOUSBAT AL QADAR  
04:55:00 : MAGAZINE : Toubkal



07:00 Matinales Infos  
11:00 Le debrief  
12:00 Midi Infos  
13:30 Eco Débat  
14:00 Midi Infos  
15:30 Talk Afrique  
16:00 Midi Infos  
16:30 Eco Débat  
17:00 Midi Infos  
17:30 Croissance Verte  
18:00 Soir Infos  
18:30 On s'dit tout  
19:00 Soir Infos  
19:30 Questions ÉCO  
20:00 Soir Infos  
21:30 Eco Débat  
22:05 Soir Infos  
22:30 On s'dit tout  
23:00 Soir Infos



05h35 : Tfou  
07h30 : Téléshopping  
09h25 : Familles nombreuses : la  
vie en XXL  
10h00 : Série  
11h00 : Les 12 coups de midi  
12h00 : Journal  
12h55 : Téléfilm  
14h40 : Téléfilm  
16h30 : Familles nombreuses: la vie  
en XXL divertissement  
17h35 : Ici tout commence : Série  
18h10 : Série  
19h00 : Journal  
19h45 : My million, c'est Canteloup  
20h05 : Koh-Lanta la légende : Jeu  
22h30 : Divertissement  
00h10 : Tirage de l'Euro millions  
00h15 : Programmes de la nuit



05h00 : Le 6h info  
05h30 : Télématin  
08h30 : La maison  
des Maternelles :  
Magazine  
09h15 : Amour,  
gloire et beauté :  
série  
09h45 : Tout le  
monde à son mot à  
dire :Jeu  
10h15 : Chacun son  
tour : Jeu  
10h50 : Tout le  
monde veut prendre  
sa place : Jeu  
12h00 : Journal  
12h55 : Ça com-  
mence aujourd'hui  
: Magazine  
15h10 : Affaire  
conclue la chasse  
aux objets : Maga-  
zine  
17h00 : Tout le  
monde à son mot à  
dire :Jeu  
17h30 : N'oubliez  
pas les paroles : Jeu  
18h40 : Météo  
19h00 : Journal  
19h45 : Un si grand  
soleil : Série  
21h45 : Affaires  
sensibles : Maga-  
zine  
23h40 : 13h15 le di-  
manche : Série  
02h10 : Affaire  
conclue  
02h55 : Pays et  
marchés du monde  
03h10 : Tout le  
monde veut prendre  
sa place



05h00 : M6 music  
05h40 : M6 kid  
07h50 : M6 boutique  
09h05 : Ca peut vous  
arriver  
10h35 : Ca peut vous  
arriver chez vous  
11h45 : Le 12.45  
12h40 : Scènes de mén-  
nages : Série française  
13h00 : Téléfilm  
14h55 : Incroyables  
transformations  
15h20 : Les reines du  
shopping  
16h30 : Spécial match à  
3 : tout ce qui brille  
17h40 : Magazine  
18h45 : Le 19.45, météo  
19h30 : Série  
20h05 : Cauchemar en  
cuisine : Magazine  
22h00 : Cauchemar en  
cuisine : Magazine  
23h45 : Canet en Rous-  
sillon  
01h40 : Les nuits de M6



06h00 : Okoo  
07h30 : Chroniques  
méditerranéennes  
08h00 : Vous êtes  
formidables  
08h50 : Dans votre  
région  
09h55 : Outremer, le  
mag  
10h35 : Outremer  
l'info  
10h50 : Le 12-13  
11h55 : Météo à la  
carte : Magazine  
13h00 : Rex : série  
13h45 : Glacial  
14h30 : Le secret  
des cartes  
15h10 : Des chiffres  
et des lettres : Jeu  
16h00 : Slam : Jeu  
16h45 : Questions  
pour un champion :  
Jeu  
17h30 : Le 18 :30  
18h00 : Le 19-20  
19h20 : Plus belle la  
vie : Série  
19h45 : Tout le  
sport  
20h05 : Crime à  
Biot : Téléfilm  
21h45 : Crime en  
Aveyron : Téléfilm  
23h20 : Votre télé et  
vous  
00h05 : Libre court.  
00h55 : Kaw, petit  
village, grande  
réserve : Documen-  
taire  
01h45 : Les gens de  
la mer :  
Documentaire



18h45 : Arte journal  
19h05 : 28 minutes sa-  
medi  
19h50 : Les bourreaux  
de Staline, Katyn 1940 :  
Documentaire  
21h35 : Documentaire  
22h25 : 1996, hold up à  
Moscou : Documen-  
taire  
23h20 : L'héritage  
d'une puissance mon-  
diale : trente ans  
00h35 : Jackie Chan :  
humour, gloire et kung  
fu : documentaire

En kiosque ou sur le web

# Votre soutien, Notre avenir

La presse marocaine aux premiers rangs sur tous les fronts

© Agnès Kinnich

**L'information par les professionnels:  
rempart contre l'infoc**



Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

S'IMPOSE À L'HEURE DU REPAS	GROS SERPENT IDIOT	EN PANNE	DOULEUR DENTAIRE	BLESSER	EN ADULT	TRANS- IRA	ENVELO- PPE D'UN OREILLER	FEU D'ORAGE
ANTICON- FORMISTE								
PENDANT				FAUSSE NOTE CUBE				
EN BOUCHE		AMERICA- IN	HYMNE			TIENT EN HALEINE		
FROUSSE			LETTRES DE NERUDA			REBONDIR	VOYELLES PETIT ÂNE	
4 <sup>e</sup> CALIFE			QUARTIER DE CHLEF		EN CÉRAMIQUE BEAU- FILS			AMANT DE PSYCHÉ
CRACK		AFFLIGER LETTRES D'ANTIBES						
BOX MOI					TROMPE			C'EST CE QUI TROUBLE LA SÉRÉNITÉ
			LETTRES DE GRENOBLE		COULE EN RUSSIE			
ENLÈVE	FIN D'ANNÉE		LE MÊME ARGENT		TRAVAIL DE CHOIX		CONNU	
		LARGE COL ARRONDI						CRACK
COLLINE CUBE				ÂGE			SYMBOLE DE L'ARGENT	
	A L'ENVERS: POULIE				NACRÉ			

Solution mots flechés d'hier

LA FETE DU SABOT	HERON D'EAU	COUROY EN SERRAT	F	EN BLOC	EN CA VARD	SOUS- COURTE COURTES	A	EST UN MANQUE	UNE BOITE DE RECEPTE	UN PAIN FLANQUE
ÉCARTE	L	A	P	A	L	I	S	S	A	D
M	A	T	A	M	O	R	E	B	I	P
ÉCARTE DU SABOT	A	I	I	A	I	L	O	S	E	R
UN ET ÉCARTE	S	V	È	L	T	E	E	T	E	I
ÉCARTE DU SABOT	T	I	M	I	N	G	A	N	E	S
A	R	Q	U	E	R	A	R	C	A	N
MARCHÉ DU SABOT	O	U	R	R	E	T	S	R	E	T
SABOT	A	P	E	X	R	O	T	I	R	E
SABOT	H	I	R	A	S	E	R	I	N	
M	E	C	A	E	R	S				
DU SABOT	E	D	I	T	C	E	R	N	E	
DU SABOT	E	T	E	N	A	V	E	T	T	E

**Directeur de la Publication et de la Rédaction**  
Mohamed Benarbia

**Secrétaire général de la rédaction**  
Mohamed Bouarab

**Rédaction**  
Hassan Bentaleb  
Alain Bouithy  
Mourad Tabet  
Wafaa Mejdoubi  
Mehdi Ouassat  
Chady Chaabi  
Rachid Meftah

**Responsable des ressources humaines**  
Atika Rachdi

**Directeur artistique**  
Fouad Ezzafir

**Service technique**  
Khadija Sabi (Responsable)  
Meryem Warrach  
Myriem Rehane  
Khadija Halafi  
Hafid Bouzarouata  
Mariama Farki

**Elkandoussi Elmardi**  
**Révision**  
Abdelmoumein Warrach  
**Secrétariat**  
Asmaa Tabaa

**Photographe**  
Ahmed Laaraki  
**Correspondants**  
Ahmadou El Katab  
(Laâyoune)  
Abdelali khallad  
(Essaouira)

**Collaborateurs**  
Chouaib Sahnoun  
Khalil Benmouya

**Adresse de la Rédaction**  
33, Rue Amir  
Abdelkader  
B.P. 2165 -  
Casablanca Maroc

**Youssef El Gahs**  
Mouna El Youssoufi  
Loubna Baghdadi  
Latifa Mounib  
Rkia Ait Dahman  
Siham Zaïter  
Fadwa Choukri

44, Avenue des F.A.R  
3<sup>ème</sup> Etage - Casablanca  
Tél: 0522 31.00.62  
0522 62.32.32  
0522 60 23 44  
Fax: 0522 31.28.10

**Imprimerie**  
Les Editions  
Maghrebines

**Distribution**  
SAPRESS  
Dossier DE PRESSE  
130 / 64

**Site web:**  
www.libe.ma

**E-mail:**  
Libération@libe.ma  
Téléphone:  
0522 61.94.04

**Fax de la rédaction:**  
0522 62.09.72

**Service annonces et publicité**  
E-mail:  
annoncesliberation@libe.ma

**Journal Libération**  
**Libération Maroc**

**المغرب OJD MAROC**  
2017  
www.ojd.ma

### Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

**HORIZONTALEMENT**

- 1 - Perfection
- 2 - Onguent – Retenue
- 3 - Habileté – Font une virée
- 4 - Chacun le cherche à sa façon - Épaissir
- 5 - Elliptique – Mille-pattes
- 6 - Vieille cité – Gagner
- 7 - Bleu en armes – Calife
- 8 - Danse à trois temps – En les
- 9 - Génisse – Terre – Entre pas et galop
- 10 - Madré – Don des bêtes

**VERTICALEMENT**

- 1 - Étonner
- 2 - Il sera charogne – Alternative
- 3 - Cric – Unité de puissance
- 4 - Ratite – Tempête
- 5 - Entrée
- 6 - Indiens
- 7 - Dans l'os – Grecque
- 8 - Liant – Pont de Paris - Éclaté
- 9 - Source de glacier – Bout de viscère
- 10 - Lâche assassin

### Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
1	H	I	P	P	O	C	A	M	P	E
2	E	C	O	U	V	I	L	L	O	N
3	M	O	R	S	U	R	E		U	T
4	O	N	T		L	E	A	R		E
5	R	E	I	N	E		S	E	R	T
6	R		O	U	S	T		T	E	E
7	A	I	N	E		A	V	I	S	E
8	G	O		R	O	B	E	R	T	
9	I	N	E	S	P	E	R	E	E	S
10	E	S	T		E	S	T	E	R	A

### Grilles de sudoku

*Facile*

	6	9						2
3			9			5		
	7	4	5					3
9		3		8	6	2		
	4		1	2		7		
2		7		5	3		1	
7					1	8	3	
		8			3			4
	3					2	1	

*Moyen*

	7	4				2	6	8
	6			3	1			4
6	5					8		
3	4		1		6		2	
		8					1	5
9			1	6			8	
8	1	6			3			9

*Difficile*

	4			8	2			6
8		5		7				
			6				1	4
					7	4		9
	2						3	
9		7	1					
1	8				5			
				1		3		2
2			3	4			8	

*Expert*

		7	2	9	8			
		2						3
	1		6					
2	4			5				
8								4
			3			7		9
					2		1	
4						5		
			4	6	7	2		

### Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

### Solution sudoku d'hier

*Facile*

9	7	4	5	1	8	2	6	3
3	2	8	6	7	9	5	1	4
5	6	1	3	2	4	8	9	7
4	5	6	1	8	3	7	2	9
8	3	7	2	9	5	1	4	6
1	9	2	7	4	6	3	8	5
6	1	3	9	5	2	4	7	8
2	8	5	4	6	7	9	3	1
7	4	9	8	3	1	6	5	2

*Moyen*

1	7	3	4	9	5	2	6	8
4	8	5	7	2	6	9	3	1
2	6	9	8	3	1	7	5	4
6	5	1	3	7	2	8	4	9
3	9	4	5	1	8	6	7	2
7	2	8	6	4	9	3	1	5
9	4	2	1	6	7	5	8	3
5	3	7	9	8	4	1	2	6
8	1	6	2	5	3	4	9	7

*Difficile*

4	5	6	3	2	7	9	1	8
7	9	8	1	4	5	3	6	2
1	2	3	6	8	9	4	7	5
5	3	1	4	6	8	7	2	9
8	7	4	9	1	2	6	5	3
9	6	2	7	5	3	8	4	1
3	1	9	2	7	4	5	8	6
6	8	7	5	9	1	2	3	4
2	4	5	8	3	6	1	9	7

*Expert*

4	3	5	8	9	7	1	6	2
1	8	7	4	6	2	3	5	9
9	2	6	1	5	3	8	4	7
5	1	8	9	4	6	7	2	3
6	4	3	7	2	1	5	9	8
7	9	2	3	8	5	4	1	6
3	7	9	2	1	4	6	8	5
8	6	1	5	7	9	2	3	4
2	5	4	6	3	8	9	7	1

# Sport

Incidents OL-OM

## Cinq matches ferme de suspension pour Jean-Michel Aulas



Le feuillet des suites du match interrompu OL-OM continue avec la suspension pour cinq matches ferme du président du club lyonnais Jean-Michel Aulas, personnage incontournable mais critiqué du football français.

Réuni mercredi à Paris, la commission de discipline de la Ligue de football professionnel (LFP) a sanctionné M. Aulas de dix matches de suspension, dont cinq ferme, de banc de touche, de vestiaire d'arbitre et de toutes fonctions officielles pour son "comportement" lors de cette soirée du 21 novembre.

En cause, des propos de l'intéressé consignés par l'arbitre dans son rapport.

Après l'interruption du jeu au bout de quelques minutes, en raison d'un jet d'une bouteille depuis

les tribunes du Groupama Stadium, antre de Lyon, qui a atteint en pleine tête le Marseillais Dimitri Payet, M. Aulas avait demandé, en vain, la reprise du jeu.

"Je fais malheureusement partie du Comex (Comité exécutif de la Fédération, NDLR) et ça ne va pas en rester là", aurait lancé le président lyonnais à l'arbitre, selon le rapport de ce dernier. M. Aulas a évoqué des propos "sortis de leur contexte".

Le club rhodanien a déjà été sanctionné d'un retrait d'un point au classement, et le match devra être rejoué à Lyon mais à huis clos.

Ces incidents étaient venus s'ajouter à une longue liste dans les stades de Ligue 1 depuis le début de la saison, poussant les acteurs du football à agir.

Président de l'OL depuis 34

ans, M. Aulas est un personnage incontournable du football français. Mais la saison 2021/2022 est difficile, entre une treizième place au classement et le départ annoncé à la trêve du directeur sportif, le Brésilien Juninho.

M. Aulas, "c'est un professionnel de la politique du foot", pointe un dirigeant d'un club du haut de tableau en Ligue 1. "Sa communication est changeante, pleine de +fake news+, mais c'est un professionnel. Il a 35 ans d'expérience. Il impose sa vérité. Mais il n'a pas donné une bonne image le soir des faits", le 21 novembre.

De quoi alimenter le procès du chef d'entreprise, parfois accusé de confondre intérêt général et intérêt particulier de son club.

Il y a un an et demi, il s'était, seul contre presque tous, opposé sans succès à la décision prise par

la Fédération française de football (FFF) et la Ligue de football professionnel (LFP) d'arrêter le championnat sur consigne sanitaire du gouvernement, quand d'autres ligues ont su reprendre comme en Allemagne.

"Jean-Michel Aulas s'intéresse au mécanisme du football. Alors, évidemment tout le monde dit qu'il ne pense qu'à son club mais quand on veut améliorer les choses, on regarde ce qui est bon pour son club et tout le monde en bénéficie", confiait alors Olivier Blanc, qui a été son proche collaborateur durant plus de trente ans, au quotidien Le Progrès.

Dans le passé, le président de l'OL a mené bien des combats : la cotation en bourse des clubs français, l'indemnisation pour la mise à disposition des internationaux après une blessure d'Eric Abidal

avec les Bleus ou le statut professionnel des femmes et leur rémunération.

Récemment encore, Aulas est monté en première ligne après le fiasco du diffuseur défilant Mediapro, plaidant publiquement pour l'arrivée de nouveaux diffuseurs... jusqu'à l'irruption inattendue d'Amazon.

Sa prise de position contre une Superligue européenne privée, alors qu'il faisait partie des proches du patron de la Juventus Turin, Andrea Agnelli, l'un des instigateurs du projet, a été saluée par le président de l'UEFA, Aleksander Ceferin.

Enfin, Jean-Michel Aulas est actuellement le seul président de club français à siéger à la fois à la Fédération, où il fait partie du Comité exécutif, et à la Ligue en tant que représentant de la FFF.

## Djokovic au sommet de la nouvelle vague



Le temps a fait son œuvre cette année sur le circuit ATP où Roger Federer et Rafael Nadal ont été rattrapés par les pépinières physiques, laissant la porte grande ouverte à Novak Djokovic: le Serbe sera-t-il pour autant seul en 2022 pour poursuivre sereinement sa moisson de titres ?

Que Federer, peu probable, ou Nadal, plus vraisemblable, reviennent, "Djoko" sait qu'il devra également se frotter à la nouvelle vague

qui a - elle aussi - emporté nombre de titres en 2021: premier Majeur pour Daniil Medvedev à l'US Open; deux Masters 1000, une médaille d'or olympique en simple et les Masters de fin d'année pour Alexander Zverev; premier Masters 1000 (Monte-Carlo) et première finale majeure (Roland-Garros) pour Stefanos Tsitsipas.

Un regard jeté au dernier classement ATP de l'année est plus évocateur: si Djokovic (34 ans)

termine encore l'année N.1 mondial, pour une 7e fois record, il est désormais suivi non plus des habituels Federer (40 ans) et Nadal (35 ans), dans un sens ou dans l'autre, mais de Medvedev (25 ans), Zverev (24 ans), Tsitsipas (23 ans), Rublev (24 ans)...

Les deux monstres sacrés n'apparaissent que plus bas: l'Espagnol est 6e et le Suisse 16e.

Pour ces deux derniers, ce n'est pas tant le niveau de jeu qui a été remis en cause que celui de leur physique.

Nadal a atteint les quarts en Australie et les demies à Roland-Garros mais une blessure qu'il traîne depuis des années au pied l'a obligé à faire l'impasse sur les tournois sur gazon puis à mettre un terme à sa saison après avoir joué deux matches de plus en début de tournée nord-américaine.

Federer, qui a retrouvé le circuit en mars après plus d'un an d'interruption pour soigner son genou, a très peu joué afin de se préserver (13 matches au total). Il a atteint les 8es de finale à Roland-Garros mais y a déclaré forfait, et a été éliminé en quarts à Wimbledon où il est sorti du Court Central, son jardin où il a

soulevé 8 fois le trophée, sur un humiliant 6-0 dans la troisième manche face au Polonais Hubert Hurkacz.

Nadal doit jouer une exhibition à Abou Dhabi en décembre et doit retrouver le circuit en janvier en Australie avec le tournoi ATP 250 de Melbourne avant le premier des quatre Majeurs.

Federer, lui, a expliqué qu'il n'était même pas sûr d'être en état de jouer Wimbledon l'été prochain.

"On aimerait tous que je puisse dire au revoir à ma manière et sur un court de tennis (...). Et si on pousse le raisonnement, rejouer en 2022 ou 2023 ne fait plus une grosse différence: 40 ou 41 ans, c'est égal", a-t-il déclaré le 17 novembre à la presse suisse.

Djokovic, lui, considère avoir encore quelques saisons pleines devant lui.

"Je pense que, sans blessure, je serai en mesure de décider moi-même quand le moment sera venu d'arrêter, a-t-il prévenu le 15 novembre durant les Masters de fin d'année. Mais je n'ai pas l'impression que ce soit demain la veille. Je pense avoir quelques années encore dans les jambes, le cœur et la tête. Tant

que ce sera comme ça, je continuerai parce que j'aime vraiment ce sport et qu'il me plaît de jouer en tournoi."

Ayant échoué à un match du Grand Chelem calendaire cette année (défaite en finale de l'US Open après avoir remporté l'Open d'Australie, Roland-Garros et Wimbledon) le Serbe a pour principal objectif en 2022 le record de Majeurs: il a rejoint Federer et Nadal à 20 en remportant Wimbledon et sera a priori favori des prochains. A commencer par l'Open d'Australie dès janvier qu'il a remporté neuf fois (un record). Réticent à l'idée de se faire vacciner, le Serbe est cependant officiellement annoncé à Melbourne.

Federer n'y sera pas, Nadal y sera mais dans quel état ? En revanche, la menace fantôme s'est transformée en péril jeune, comme l'assume Zverev: "Les jeunes ont fait des progrès cette année. A part Rome et Paris, les jeunes ont remporté tous les Masters 1000. J'ai gagné la médaille d'or olympique, c'est un marqueur. Daniil a remporté l'US Open, ça aussi c'est un marqueur. Donc les jeunes sont en train d'arriver au sommet".



Le championnat national de football, Botola Pro D1, reprendra ses droits en cette fin de semaine pour le compte de la 13<sup>ème</sup> journée.

Le bal de cette manche sera ouvert ce vendredi à partir de

## La Botola reprend ses droits

16 heures par la rencontre qui opposera la RSB au RCOZ. A 18h15, le Raja aura à affronter le Hassania d'Agadir, club qui vient de s'attacher les services du coach Abdelhadi Sektoui, qui connaît la maison, succédant ainsi à Réda Hakam.

A noter que le Raja jouera ce match sans trois de ses cadres, Anas Zniti, Abdellah Hafidi et Mohamed Nahiri restés au Qatar. Ils seront rejoints ce samedi par l'équipe des Verts qui se mesurera le 22 de ce mois à Doha à la formation égyptienne d'Al Ahly pour le compte de la Super coupe d'Afrique.

Les péripéties de la 13<sup>ème</sup> manche du championnat devront se poursuivre samedi par trois matches qui ne manqueront point d'attirer, à commencer par le choc DHJ-WAC à 16 heures. Au stade municipal à Oujda à 18h15, le Mouloudia local, dirigé par

Hilal Tayre à la place de l'Algérien Nabil Neguiz, croisera le fer avec un autre mal barré du concours, le FUS, au moment où l'ASEFAR donnera la réplique au Chabab de Mohammédia (20h30).

Quant au programme dominical, il se décline comme suit : JSS-CAYB (16h00), OCK-MAS (18h15) et IRT-OCS (20h30).

Il convient de signaler en dernier lieu que la Botola D2, qui n'a pas fait relâche lors de la période de la Coupe arabe des nations, poursuivra son bonhomme de chemin avec la tenue des rencontres comptant pour la 13<sup>ème</sup> manche. Deux matches sont prévus ce vendredi à 15h30, devant opposer le TAS à l'ASS et le CAK à l'OD.

M.B

# Le sort de la CAN se décidera ce samedi

*Les clubs européens menacent de ne pas libérer leurs joueurs pour l'édition camerounaise*

L'Association européenne des clubs (ECA) menace de ne pas libérer les joueurs internationaux pour la Coupe d'Afrique des nations en janvier-février au Cameroun, s'inquiétant pour le protocole sanitaire de l'épreuve sur fond de pandémie de Covid-19, selon un courrier que l'AFP s'est procuré mercredi.

"A notre connaissance, la Confédération africaine de football n'a pas encore rendu public un protocole médical et opérationnel adapté pour le tournoi de la CAN, en l'absence

duquel les clubs ne seront pas en mesure de libérer leurs joueurs pour le tournoi", peut-on lire dans ce courrier électronique adressé vendredi dernier à la Fifa.

Outre le protocole sanitaire du tournoi (9 janvier-6 février), l'ECA pointe surtout le risque d'une absence des internationaux plus longue que la période de mise à disposition prévue, en raison des "quarantaines et restrictions de déplacement" liées notamment à l'émergence du variant Omicron du coronavirus.

Selon les règles assouplies de li-



bération des internationaux, confirmées à plusieurs reprises par la Fifa depuis août 2020, les clubs peuvent retenir leurs joueurs si "une quarantaine d'au moins cinq jours est obligatoire à compter de l'arrivée" sur le lieu "où est censé se disputer le match de l'équipe nationale" du joueur, ou sur le lieu du club de celui-ci à son retour.

Le Conseil d'administration de l'ECA, début décembre, a réaffirmé que ces principes devaient être "strictement respectés", fait valoir le courrier obtenu par l'AFP et adressé à Matthias Grafström, secrétaire général adjoint de la Fifa en charge du football. "Dans le cas contraire, les joueurs

ne doivent pas être libérés pour leur équipe nationale", juge l'ECA.

Sollicitée par l'AFP, la Confédération africaine de football a d'abord renvoyé vers un communiqué publié mercredi matin où Véron Mosengo-Omba, secrétaire général de la CAF, exhorte le comité d'organisation camerounais à "travailler jour et nuit afin de s'assurer que tout soit en place pour le match d'ouverture du 9 janvier 2022".

"L'ECA n'est pas l'employeur des joueurs sélectionnés pour la CAN, n'a pas de rapport contractuel avec eux, donc ne peut pas interdire leur libération", a ajouté M. Mosengo-Omba dans la soirée auprès de l'AFP.

Par ailleurs, il s'est étonné des exigences concernant le protocole sanitaire, soulignant que "l'Europe est plus touchée que l'Afrique" par l'actuelle vague de Covid-19 et conserve pourtant "des stades pleins".

L'envoi de ce courrier de l'ECA à la Fifa intervient alors que s'accumulent les rumeurs autour d'une éventuelle annulation de la CAN, ou bien d'un nouveau report du tournoi, initialement programmé en 2021 mais repoussé d'un an en raison de la pandémie.

Interrogé par l'AFP, un haut dirigeant de la Fédération camerounaise de football (Fécafoot) a qualifié ces spéculations de "fake news".

### Coupe arabe des nations

#### L'Algérie et la Tunisie en finale

L'Algérie a rejoint la Tunisie en finale de la Coupe arabe des nations de football, en s'imposant face au Qatar, pays hôte, sur le score de 2 buts à 1, mercredi en demi-finale au stade d'Al Thumama à Doha.

Djamel Benlamri a ouvert le score pour les Fennecs à la 59<sup>ème</sup> minute avant que Mohammed Muntari n'égalise (90<sup>ème</sup>+7).

Mohammed Belaïli a scellé le sort de la rencontre en inscrivant le 2<sup>ème</sup> but pour l'Algérie (90<sup>ème</sup>+17).

Plus tôt dans la journée, la Tunisie s'est qualifiée in extremis pour la finale de la Coupe arabe des nations, en s'imposant face à l'Égypte sur le score de 1 but à 0.

L'unique but de la rencontre a été inscrit par Amr Al Sulaya contre son camp (90<sup>ème</sup>+4).

La Tunisie s'était qualifiée à la demi-finale aux dépens du Sultanat d'Oman (2-1), tandis que l'Égypte a pris le meilleur sur la Jordanie (3-1). Quant à la sélection algérienne, elle avait disposé du Onze national A' après recours aux tirs au but (2-2, 5-3), au moment où l'EN qatarie a eu raison de son homologue émiratie sur le large score de 5 à 0.

La finale et le match de classement auront lieu samedi prochain.

## Participation de plus de 700 élèves au Championnat provincial de cross-country scolaire

La section provinciale de la Fédération Royale marocaine du sport scolaire à Safi a organisé récemment, au circuit Khat Azakane, le Championnat provincial de cross-country scolaire, avec la participation de plus de 700 élèves de toutes les catégories d'âge et de toutes les filières scolaires.

Cet événement sportif a été organisé en étroite coordination avec la Direction provinciale de l'éducation nationale, du préscolaire et du sport à Safi, et ce à l'occasion de la célébration du 46<sup>ème</sup> anniversaire de la glorieuse

Marche Verte et du 66<sup>ème</sup> anniversaire de la fête de l'Indépendance. Il s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre des projets stratégiques de la loi cadre 51-17 relative au système d'éducation, de formation et de recherche scientifique notamment, le projet 11 "promotion du sport scolaire", visant à promouvoir le sport aux niveaux provincial, régional et national, à développer les aptitudes psychomotrices, à tisser des relations sociales, et à promouvoir l'excellence sportive et scolaire pour les élèves talentueux.

Au terme de cette manifestation

sportive, les jeunes athlètes vainqueurs se sont qualifiés au Championnat régional de cross-country scolaire qui aura lieu samedi prochain au circuit Khat Azakane.

Ce championnat s'est déroulé dans une ambiance empreinte de fraternité et de concurrence loyale, en présence notamment du directeur provincial du ministère de l'Éducation nationale à Safi, du chef de la Division de l'action Sociale (DAS) relevant de la province de Safi, ainsi que du président de l'Olympique de Safi (OCS) d'athlétisme.

## La Ligue de diamant change sa règle pour la fin des concours

Les organisateurs de la Ligue de diamant ont annoncé, mercredi, un changement de règlement pour la fin des concours en modifiant leur "final-3", largement décrié par les athlètes.

Cette saison, le résultat de plusieurs disciplines (saut en longueur, triple saut, poids, disque, javelot) était décidé par une ultime tentative offerte aux trois meilleurs athlètes seulement, en faisant table rase des résultats des cinq premiers essais.

La Ligue de diamant a décidé de

modifier la règle en indiquant que seuls les trois meilleurs athlètes auront droit à un 6<sup>ème</sup> essai, mais c'est bien la meilleure tentative de l'ensemble du concours qui décidera du classement, comme en grand championnat.

Le format précédent du "final-3" avait été critiqué par de très nombreux athlètes, notamment la triple médaillée olympique du saut en longueur, l'américaine Brittney Reese qui avait juré qu'elle ne disputerait plus de meetings avec ce règlement.

## A Quetta, le policier pakistanais qui chérissait les horloges

Un tic-tac lancinant emplît une petite pièce encombrée de centaines d'horloges et montres anciennes, dans la ville pakistanaise de Quetta (ouest). Le collectionneur Gul Kakar a amassé ce trésor avec une patience infinie et ne cessera de le couvrir jusqu'à sa mort.

De délicates montres-bracelets, de lourds modèles à gousset et de vieilles horloges de table jonchent tous les recoins. Les aiguilles des pendules murales et des horloges de parquet oscillent en rythme jusqu'au carillon marquant chaque nouvelle heure.

"Je parle leur langage", assure à l'AFP M. Kakar, 44 ans et policier de profession. "Elles me racontent leurs problèmes et je les comprends".

Sa collection, qui comprend des pièces datant de 1850, est conservée au quartier général de la police de Quetta, bien à l'abri derrière de lourdes portes et de hauts murs dans une province, celle du Balouchistan, en proie depuis des années aux soulèvements

ethniques, sectaires et séparatistes.

La contrepartie de sa sécurité est que cette collection s'offre rarement au regard des curieux. Les visiteurs ne sont pas nombreux, admet à regret M. Kakar. "Les gens à Quetta ne s'y intéressent guère", constate-t-il.

Sa fascination pour ces objets remonte à bien longtemps, quand deux horloges détenues par sa famille sont tombées en panne et ont dû être réparées. "J'ai commencé à m'y intéresser (...) puis je me suis dit que je devrais (en) avoir plus."

Rapidement, sa passion est devenue plus sérieuse. Son petit musée est aujourd'hui le résultat de 18 années de recherches méthodiques sur internet pour déguster des pièces rares et d'efforts pour convaincre ses amis à l'étranger d'acheter des horloges d'occasion et de les lui envoyer.

Il ne sait plus désormais combien de pièces compte sa collection, ni combien il a dépensé pour la constituer, mais une "large portion" de son



salaires de policier y est passée.

"Aussi longtemps que je serai en vie, j'en prendrai soin", affirme M. Kakar, habillé d'une élégante veste

noire et pourvu d'une canne à pommeau doré.

Personne dans sa famille ne partage son intérêt, admet-il toutefois, et

sa collection pourrait bien être vendue après sa mort.

Si un mécène se présentait pour financer un musée à son nom, il serait prêt à faire don de toute sa collection. Mais il n'a "reçu aucune offre du genre".

Malgré l'ampleur de sa collection, il est encore une pièce qui le fait rêver: une copie d'une fameuse horloge de parquet conservée à Jacobabad, dans la province du Sindh (sud).

Cette horloge, qui serait la plus vieille du Pakistan, aurait été faite main en 1847 par John Jacob, un administrateur colonial de la Compagnie britannique des Indes orientales, qui a donné son nom à cette ville.

Le visage de M. Kakar s'illumine quand il explique le mécanisme de cette horloge, dont le système de balancier est contenu dans un puits de 10 m de haut.

Il ne l'a jamais vue, mais aimerait bien un jour. "Je donnerais ma collection entière pour celle-ci", avoue-t-il.

## Recettes

### Tajine de poulet aux tomates



#### Ingrédients :

1 poulet  
1 kg de tomates  
1 gros oignon  
1 gousse d'ail  
75 g de beurre  
6 pincées de safran en poudre  
6 pincées de gingembre en poudre  
8 pincées de noix muscade râpée  
2 bâtons de cannelle  
100 g de miel  
1 cuillère(s) à café de graines de sésame blanc  
2 cuillère(s) à soupe de coriandre ciselée  
Sel, poivre

#### Préparation :

1. Demandez à votre volailler de couper le poulet en 10 morceaux. Pelez l'oignon et l'ail et hachez-les.  
2. Faites fondre la moitié du beurre

dans une cocotte et faites-y dorer les morceaux de poulet sur toutes leurs faces, avec l'oignon et l'ail. Salez, poivrez et ajoutez le safran et le gingembre. Mélangez et versez 1 dl d'eau. Couvrez et laissez mijoter 40 mn.

3. Ébouillantez les tomates, rafraîchissez-les puis pelez-les et hachez leur pulpe.

4. Faites fondre le reste de beurre et ajoutez muscade et cannelle. Mélangez 1 mn puis versez les tomates et laissez-les cuire 5 mn à feu vif. Versez le miel et laissez cuire 10 mn.

5. Ajoutez les tomates dans la cocotte et laissez cuire encore 5 mn à feu vif, afin que la sauce épaississe.

6. Parsemez le poulet de graines de sésame et de coriandre et servez aussitôt.

7. Réalisation Elisabeth Scotto. Stylisme Sergio Da Silva. Photos Edouard Sicot.

## Première découverte d'une planète géante autour d'une paire d'étoiles très massives

Elle ne devrait pas exister, et pourtant, "b Cen (AB)b", une planète géante de type super-Jupiter orbite un système d'étoiles très massif, dans la constellation du Centaure, selon une étude dévoilée mercredi.

La paire d'étoiles, baptisée "b Cen", pèse lourd, avec une masse égale de six à dix fois celle du Soleil. Or, jusqu'ici, aucune planète n'avait été détectée autour d'un système stellaire de plus de trois masses solaires.

De telles étoiles "forment un environnement considéré comme assez destructeur et dangereux, au point qu'on pensait très difficile que puisse s'y former de grandes planètes", a déclaré l'astronome Markus Janson, de l'Université de Stockholm, principal auteur de l'étude parue dans Nature, et cité par l'Observatoire européen austral (ESO).

La plus lumineuse des étoiles jumelles de "b Cen" - à environ 325 années-lumière de la Terre - rayonne à une température de surface estimée à plus de 18.000 degrés Celsius, soit plus de trois fois celle du Soleil. Quand ce dernier était encore en formation, son disque protoplanétaire, un nuage de gaz et de poussière, a vu se former des planètes, Jupiter en tête, par agglomération de poussières. Son cœur rocheux a ensuite accréte le gaz qui forme aujourd'hui l'atmosphère de la planète la plus massive du système solaire.

Mais les étoiles comme "+b Cen+ sont tellement chaudes et brillantes que leur lumière souffle la matière autour d'elles et qu'il n'y en a pas assez pour former un cœur rocheux" à proximité, explique à l'AFP l'astronome du CNRS Gaël Chauvin, en poste à l'Unité mixte franco-chilienne d'astronomie, coauteur de l'étude.

Alors, "quel mécanisme de formation de planète est à l'œuvre dans un environnement aussi hostile, en raison des très fortes radiations?", interroge le chercheur. Car si la théorie rendait peu cré-

dible la formation d'une planète autour d'une étoile massive, elle a été "rattrapée par l'observation".

A savoir celle du Très grand télescope de l'ESO, au Chili, et de son instrument SPHERE. La planète qu'il a imagée vient enrichir le bestiaire planétaire avec des caractéristiques remarquables.

"b Cen(AB)b" appartient à la même espèce que Jupiter, celle des géantes gazeuses, mais elle a presque onze fois sa masse. Surtout, la distance la séparant de son couple d'étoiles est colossale, 100 fois celle séparant Jupiter du Soleil.

Il a d'abord fallu s'assurer que malgré cet éloignement, l'astre était bien en orbite autour des étoiles de "b Cen". Et là, surprise, un travail d'archive a établi que la planète avait été observée mais pas identifiée comme telle par un petit télescope de l'ESO, il y a vingt ans...

La comparaison avec 2000 a confirmé le mouvement propre de la planète, et montré qu'elle se déplaçait de la même manière que son étoile hôte. Donc en orbite.

Quant à savoir comment elle a pu se former, "il n'y a pas de scénario privilégié", ajoute-t-il. Le système observé a beau être jeune, à peine 15 millions d'années, il est déjà en place. Il faudrait pouvoir observer un alter ego en pleine genèse, âgé de seulement un à deux millions d'années.

Pour apparaître, "b Cen (AB)b" a pu former un cœur rocheux par agglomération de poussière à une distance suffisamment grande de sa paire d'étoiles, ou bien par un phénomène d'instabilité gravitationnelle, dans lequel une partie du nuage de poussière s'est brusquement effondrée sur lui-même.

La quête ne fait que commencer. L'équipe internationale autour de Markus Janson va chercher à connaître la composition chimique de la planète. Celle-ci pourrait pointer vers un scénario de formation privilégié. Réponse d'ici quelques années.